

6211-19-025

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**
Mme CYNTHIA PHILIPPE, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ
ET DE REGAZÉIFICATION DE BÉCANCOUR**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 13 juillet à 19 h
Église multifonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 13 JUILLET 2016
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :
MM. PIERRE BOUCHER, DONALD MICHAUD
MANUFACTURIERS MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC (DM5)..... 2
Mme NICOLE RACINE (DM6)..... 12
M. ALAIN GUILLON,
COMITÉ CITOYEN SUR LES GAZ DE SCHISTE DE VICTORIAVILLE (DM8)..... 20
M. JEAN FALAISE,
REGROUPEMENT VIGILANCE HYDROCARBURE RÉGION CENTRE (DM9)..... 22

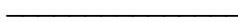
SUSPENSION
REPRISE

M. JEAN-PIERRE FINET, ROEÉ (DM10 et 3) 29
M. SYLVAIN MORISSETTE, ASSOCIATION UNIE – LOCAL 144 (DM13)..... 51
Mme MONIQUE FONTAINE (DM19) 55
M. JEAN FALAISE, COMITÉ DE CITOYENS DURHAM-SUD (DM20) 61
M. JEAN-PIERRE LEDUC (DM21)..... 70

RECTIFICATION :
M. DAVID ST-PIERRE 80
M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE 84

MOT DE LA FIN 91

AJOURNEMENT



SÉANCE DU 13 JUILLET 2016
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, pour les nouveaux venus, je vais résumer en quelques mots le travail que nous faisons. Nous sommes une commission d'enquête qui siège en vertu de la Loi des commissions d'enquête sur un mandat du ministre de l'Environnement, pour évaluer le *Projet de liquéfaction de gaz naturel et de regazéification à Bécancour*.

Alors donc, pour les gens qui ne connaissent pas notre fonctionnement, nous sommes en deuxième partie d'audience. Nous avons fait une première partie le 13 et le 14 juin pour analyser le projet avec le promoteur et à l'aide des questions du public.

Ce soir, nous en sommes à la partie présentation des mémoires. C'est la deuxième séance de cette partie de l'audience. Cet après-midi, nous avons entendu plusieurs mémoires, il nous en reste encore une dizaine au moins, si ce n'est pas plus? Onze exactement. Alors donc, nous allons y aller rondement. Et je rappelle à tout le monde qu'on demande un minimum de discipline, de rigueur. On veut que ça se fasse sous le signe de la courtoisie et avec un maximum de civilité.

Alors, pour les autres règles, je pense que la plupart des participants les connaissent et qu'elles vont en général de soi.

Alors, je vais me contenter de ce préambule qui est pas mal moins long que le discours préparé qu'on doit normalement livrer, en me disant que vous êtes à peu près tous au courant après autant de séances.

Alors là, j'ai ici des intervenants qui, dans l'ordre, cependant, ne passeront peut-être pas, parce qu'ils ne sont peut-être pas arrivés. C'est-à-dire on les remettra à plus tard, mais je veux juste vérifier si monsieur Éric Trottier est dans la salle. Pas de réponse, une fois, deux fois? Bon. Et monsieur Mario De Tilly? Non plus. Bon.

Alors, on va commencer avec le troisième intervenant, quitte à nous reprendre quand les autres seront arrivés.

40

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. PIERRE BOUCHER
M. DONALD MICHAUD

45

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais monsieur Pierre Boucher, des Manufacturiers Mauricie et Centre-du-Québec à venir nous présenter le mémoire de son organisme.

50

M. PIERRE BOUCHER :

Bonsoir.

55

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, Messieurs.

60

LE PRÉSIDENT :

Alors, on vous laisse casser la glace.

65

M. PIERRE BOUCHER :

J'ai avec moi...

70

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous approcher peut-être un petit peu le micro?

75

M. PIERRE BOUCHER :

J'ai avec moi la chance d'avoir le président des Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec, monsieur Donald Michaud, qui va nous parler tantôt de qui on est, les Manufacturiers. Et dans un deuxième temps, moi, je vais vous parler un peu du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

80 **M. PIERRE BOUCHER :**

On devait être une délégation plus importante d'une dizaine de personnes, d'administrateurs pour montrer comment on trouve importante la réalisation de ce projet. Mais à cause du changement un peu à la dernière minute, on devait présenter hier, alors nos personnes avaient des agendas assez chargés.

85

LE PRÉSIDENT :

On va se fier à votre parole pour dire que vous avez l'adhésion de tout votre groupe.

90

M. PIERRE BOUCHER :

95 Mais les gens sont là. Mais je veux quand même souligner le travail qui a été fait par ces personnes-là. Alors, il y a monsieur Richard Boucher qui a travaillé sur – il y a un comité qui a été formé pour travailler sur le mémoire – monsieur Richard Boucher qui est président du Groupe de gestion Boucher et Gauthier incorporée. Il y a monsieur Roland Courtemanche, qui est vice-président Secteur industriel, Consultants ingénieur-conseil Mesar. Monsieur Stéphane Latour qui est vice-président et directeur général de la compagnie Petrosur, et moi-même Pierre Boucher, je m'occupe du développement des affaires, Consultants Mesar.

100

Je veux aussi attirer votre attention sur un collaborateur important dans la rédaction, comme professionnel, c'est monsieur Yves Hamelin, qui est partenaire d'affaires à la compagnie SAV3 - Cabinet-Conseil.

105

Alors, je vais laisser la parole, si vous permettez, à monsieur Donald Michaud, qui va nous parler des Manufacturiers.

LE PRÉSIDENT :

110

Je voudrais vous faire remarquer, comme pour tous les autres participants, ce soir, que la présentation des mémoires ne doit pas déborder 15 minutes. Il se peut, mais ce n'est pas obligatoire, qu'on vous pose des questions par la suite, des fois pour des précisions, là, mais normalement, on devrait pouvoir respecter ce temps-là.

115

Alors, allez-y, s'il vous plaît, Monsieur Michaud.

M. DONALD MICHAUD :

120 Ça me fait plaisir d'être ici ce soir. Donc, les Manufacturiers de la Mauricie et Centre-du-Québec, la mission principale de notre réseau c'est participer au développement de l'industrie manufacturière, en faire la promotion et la dynamiser sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

125 Donc, on couvre la région à partir de La Tuque, la Mauricie au complet, et on va jusqu'à Drummondville.

130 On a quatre axes d'intervention : c'est l'accroissement de la compétitivité; le développement de nouvelles occasions d'affaires; la concertation et le réseautage; la vigie et la diffusion d'information pertinente pour les membres.

135 Les membres, si on veut savoir qui sont les membres des Manufacturiers, ce sont des délégués d'entreprises manufacturières dont les activités totales ou partielles s'exécutent sur le territoire des régions 04 et 17, qui sont la Mauricie et le Centre-du-Québec.

140 Concrètement, ce qu'on veut faire et ce qu'on fait au quotidien, c'est de favoriser l'interaction entre les acteurs du secteur manufacturier et leur permettre de rencontrer de nouveaux clients, des fournisseurs potentiels, d'échanger des pratiques d'affaires entre eux, d'être au courant des projets d'envergure en développement, d'assister à des formations sur des sujets de pointe ou de rencontrer des personnalités du milieu manufacturier.

145 Nos événements sont organisés par des manufacturiers pour des manufacturiers. Donc, on a plusieurs événements de réseautage, des formations, des visites industrielles qui sont organisés chaque année entre les manufacturiers. Donc, on est exclusivement une association d'entreprises manufacturières, peu importe la grandeur, la grosseur, petites, moyennes entreprises dans le domaine manufacturier, et on intervient évidemment dans le développement de l'industrie manufacturière sur le territoire de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

150 Ça fait que voici qui on est. Une association d'environ quinze cents (1 500) entreprises manufacturières dont environ sept cents (700) sont actives à l'intérieur du mouvement. Il faut savoir que notre Charte des manufacturiers fait en sorte que toute entreprise manufacturière est membre d'office, mais qui sont inscrites on parle d'environ sept cents (700) entreprises manufacturières.

155 À l'intérieur des documents qui vont vous être déposés, vous allez avoir le rapport annuel de notre association ainsi que notre portfolio. Monsieur Boucher?

M. PIERRE BOUCHER :

160 Merci, Monsieur le président. Ça ne sera pas bien long ce que je vais vous dire. Si on va à la page 10 de notre document, nous avons les recommandations. Avec tous les considérants qu'on a mis là, je pense que c'est assez clair.

165 Et ce qui est important de vous dire, c'est que l'Association des manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec donne son appui formel à la réalisation du projet. Pour nous, c'est important. En lisant les considérations, vous allez voir comment c'est important.

170 Puis on a pris aussi justement en considération le sérieux de l'entreprise Gaz Métro dans ce dossier. Le sérieux et la transparence, parce qu'on a assisté à toutes les présentations depuis le début, puis on a été enchantés puis on a besoin de ce genre de projet-là dans notre région.

175 Vous savez, les Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec, c'est un groupe à but non lucratif. Donc, on n'est pas ici pour vendre des cartes de membre. Parce que nos membres ne payent pas pour être membres de notre association, personne ne paye. Donc, c'est vraiment un esprit plus collectif, un esprit de regrouper ces entreprises-là pour générer dans notre région un accroissement et puis un maintien de l'économie.

On a terminé notre présentation, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

180 Excellent. Ça va me donner du temps pour vous poser des questions. D'abord, peut-être une petite précision. À la page 10, on était là, et puis j'avais une note. Vous parlez dans le paragraphe en haut, vous dites :

185 « [...] on peut conclure que les conditions acceptables de sécurité sont réunies pour l'implantation de cette activité manufacturière. »

190 Ça m'a surpris l'expression. J'aurais plutôt pensé que c'était une activité industrielle. En quoi est-ce que vous considérez le projet comme une activité manufacturière? Ils ne produisent pas de produits?

M. PIERRE BOUCHER :

195 En fait, au bout de la ligne, ça va produire de l'électricité. Et pour nous, de l'électricité, c'est de la fabrication. C'est la fabrication d'une énergie. Des gens qui produisent de l'électricité

peuvent être membres. D'ailleurs, ils l'ont déjà été. Hydro-Québec a déjà été membre des Manufacturiers de la Mauricie et du Centre-du-Québec, parce qu'ils produisent. Donc, cet apport-là, c'est pour produire de l'électricité. C'est ça, la raison.

200 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Autre question, j'aimerais que vous vous rapprochiez du micro, parce que j'ai l'impression que pour la sténographe, ça va être difficile. Elle va en perdre des bouts.

205 À la page 3 de votre mémoire, vous dites que le projet en question va desservir, bon, la centrale à cycle combiné. Mais là, ça me pose un problème parce que la centrale ne sera plus à cycle combiné. Est-ce que ça change votre jugement? La compagnie TCE vient de demander au ministère de l'Environnement de modifier son certificat d'autorisation pour ne plus produire de façon combinée, ce qui baisse sa performance environnementale.

210 Alors, à ce moment-là, je voulais savoir si vous aviez été informé? Là, vous ne semblez pas informé de ce fait.

215 **M. PIERRE BOUCHER :**

Non. On n'est pas informé de ce fait, mais ce que je comprends c'est que le projet va se réaliser quand même.

220 **LE PRÉSIDENT :**

S'il est approuvé par le gouvernement.

225 **M. PIERRE BOUCHER :**

Oui, oui. S'il est approuvé par le gouvernement, il va se réaliser quand même. Donc, le réservoir va se faire, puis les retombées de ce projet-là ne changent rien dans notre mémoire.

230 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Vous dites aussi à cet endroit-là que la compagnie « pourra ainsi – mais là, vous parlez d'Hydro-Québec – pourra ainsi éviter un approvisionnement auprès des réseaux voisins – on comprend que c'est en électricité – et ainsi mieux contrôler ses coûts. »

235 La question que je me pose c'est, normalement les Manufacturiers sont pour le libre échange. Là, vous semblez dire que non, c'est bien qu'on puisse faire un accroc et garder ça. C'est quoi votre position exactement par rapport à la liberté de commerce?

M. PIERRE BOUCHER :

240 Bien, c'est sûr qu'on est favorable à la liberté de commerce, là.

LE PRÉSIDENT :

245 Sauf quand ça vous avantage?

M. PIERRE BOUCHER :

Pardon? Sauf que?

250 **LE PRÉSIDENT :**

Sauf quand.

M. PIERRE BOUCHER :

255 Sauf quand ça nous avantage, vous dites?

LE PRÉSIDENT :

260 Je vous ai posé la question un petit peu ironique, mais oui, c'est quoi la nuance que vous faites plus sérieusement?

M. PIERRE BOUCHER :

265 Bien, en fait, on n'a pas été dans l'étude profonde des négociations qu'il y a eu avec Hydro-Québec, puis nous, on s'est attardé sur, principalement sur la fabrication puis l'implantation d'un réservoir. C'est ça qui est le projet pour nous. Puis c'est ça qu'on appuie aujourd'hui.

270 Maintenant, toutes les négociations puis tout ce qui va se faire après, avec Hydro-Québec, puis toutes les lois qui vont s'appliquer à ça, on ne s'est pas attardé à ça. Nous, c'est vraiment le projet de Gaz Métro d'implanter un réservoir qui va permettre de produire de l'électricité.

275 Mais c'est vraiment le... les retombées économiques, pour nous, c'est vraiment le projet
comme tel d'implantation d'un réservoir. Et c'est là-dessus qu'on...

LE PRÉSIDENT :

280 Et comment vous réagissez à la décision de la Régie de l'énergie qui a annulé le contrat
entre Hydro-Québec et TransCanada de sorte que là, il faudra aller par appel d'offres, mais ça
pourrait coûter beaucoup plus cher, selon Hydro-Québec. Ils nous ont dit hier que ça pourrait
doubler le prix de l'électricité. Donc, aller peut-être un cinq cents millions (500 M) de plus.

285 Alors, là, vous, vous avez une position de liberté de commerce sur le marché – vive le
marché libre, que vous dites –, mais en même temps, là ça risque de coûter cinq cents millions
(500 M) de plus à vos clients comme aux contribuables, aux autres clients d'Hydro-Québec.
Alors, est-ce que le marché libre vous le trouvez aussi bon? Êtes-vous prêts à accepter la
conséquence de retourner sur le marché?

M. PIERRE BOUCHER :

290 Bien oui, c'est leur décision. Mais ce qu'on souhaite, nous, c'est qu'il y ait une entente puis
que le projet se réalise, le projet de Gaz Métro. Maintenant, tout ce qui regarde, là...

LE PRÉSIDENT :

295 Même si ça coûte plus cher aux clients d'Hydro-Québec?

M. PIERRE BOUCHER :

300 Bien, je ne sais pas si ça va coûter plus cher, moi.

LE PRÉSIDENT :

305 Mais c'est ce qu'Hydro-Québec a déclaré hier. Ça coûterait cinq cents millions (500 M) de
plus.

M. PIERRE BOUCHER :

310 Ça va coûter plus cher avec Gaz Métro?

LE PRÉSIDENT :

315 Oui, oui. Le projet va coûter cinq cents millions (500 M). L'électricité produite va coûter cinq cents millions (500 M) de plus. C'est ce qu'ils ont dit. On va passer de cinquante-cinq (55) à une piastre et cinq (1,05 \$) une piastre et dix (1,10 \$) du kilowatt sur une base annuelle.

M. PIERRE BOUCHER :

320 Je peux vous dire que cette analyse-là, on ne l'a pas fait parce que...

LE PRÉSIDENT :

325 Pardon?

M. PIERRE BOUCHER :

330 Cette analyse-là, on ne l'a pas fait, parce que ça, c'est de l'information qu'on vient d'avoir. Puis nous, quand on a fait notre projet, il n'était pas question de ça, là.

Maintenant, ça ne change rien dans le sens que nous, si le projet se réalise, il va y avoir des retombées économiques importantes pour notre région.

LE PRÉSIDENT :

335 O.K. Pour les retombées... oui?

M. DONALD MICHAUD :

340 Mais à la question, l'idée en arrière du mémoire c'est de favoriser, comme vous l'avez vu, le développement de l'industrie manufacturière et notre réseau de manufacturiers. À savoir, est-ce qu'on est pour la libre entreprise? La réponse c'est oui.

345 Maintenant, comme association, de voir la position d'Hydro-Québec au niveau des coûts, je pense qu'on va toujours prioriser, dans n'importe quel projet, le moindre coût possible, que ce soit pour le contribuable, que ce soit pour l'entreprise manufacturière.

LE PRÉSIDENT :

350 C'est ce que vous dites dans votre mémoire. C'est ça qui est écrit.

M. DONALD MICHAUD :

Exact. Oui. Maintenant, si ça se fait à coûts plus élevés, je pense que ça sort un peu du cadre du mémoire qu'on a voulu présenter.

355

LE PRÉSIDENT :

D'accord. O.K.

360

M. DONALD MICHAUD :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

365

Les retombées du projet – là, vous allez m'expliquer quelque chose, parce que je ne connais pas trop le fonctionnement d'une industrie comme la vôtre. Moi, j'avais compris que de façon générale, l'essentiel des retombées locales c'est, disons, la fabrication, le montage, c'est toute la plomberie, couler le ciment, mettre les structures en place. Mais vous, vous êtes une industrie manufacturière. L'impression que j'avais c'est que les équipements manufacturiers ne seront pas faits en Mauricie.

370

Est-ce qu'il y a des équipements, comme les équipements, par exemple, pour regazéifier ou les pompes pour mettre sous pression... je ne sais pas, là, vous voyez le genre d'équipement. J'essaie de voir en quoi l'industrie manufacturière, pas juste l'économie locale, l'industrie manufacturière, est-ce qu'il y a des produits dans un projet comme ça qui sont manufacturés ou qui peuvent être manufacturés dans la région de la Mauricie?

375

M. PIERRE BOUCHER :

C'est sûr qu'il pourrait y en avoir. Il y en a sûrement des équipements ou des pièces qui peuvent être fabriqués dans notre région. Mais il y a aussi la retombée. Quand on parle de retombées économiques, c'est durant la construction il y a des gens qui vont travailler. Il y a des gens qui vont construire, qui vont... il y a des contrats qui vont se donner. Il y a de l'ingénierie qui va se faire. Il y a toutes sortes de retombées indirectes aussi, qui vont se réaliser lors des opérations. Il y a des emplois qui vont être créés.

385

390 Quand on dit, nous, qu'on encourage l'accroissement économique, ce n'est pas
nécessairement ou seulement dans le secteur manufacturier, c'est dans sa globalité. Si ça crée
deux emplois dans le milieu de la restauration, on est sensible à ça, puis on le veut. On veut que
ça arrive. Donc, ce n'est pas limitatif à la fabrication. C'est vraiment d'une façon générale qu'il faut
le voir.

395 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous dites finalement, et ça sera ma dernière question.

400 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que tu me la laisses? Je m'en occupe. À la page 8, vous précisez sous, dans le
paragraphe 3, vous précisez :

405 *« Sous forme liquide, le GNL ne peut être inflammable et, de plus, il n'est pas catalogué
comme un produit toxique. Finalement, le GNL s'évapore sans laisser de trace. Donc, non
persistant dans l'environnement. »*

Et les GES? Et les gaz à effet de serre, vous ne les considérez pas?

410 **M. PIERRE BOUCHER :**

415 À cette question-là, je ne peux pas répondre, mais les spécialistes qui devaient être avec
moi hier auraient pu répondre à cette question-là. Si vous voulez une réponse, on va vous la
fournir par les gens qui devaient être ici avec moi hier. Mais là, ils ne sont pas là aujourd'hui. Si
vous voulez une réponse, on va vous la fournir.

LA COMMISSAIRE :

420 Ça peut être une réponse par écrit. On va l'accepter.

M. PIERRE BOUCHER :

D'accord.

425 **M. DONALD MICHAUD :**

Ça va nous faire plaisir.

Notre gouvernement et les promoteurs de ce projet mettent l'emphase sur le net avantage de son utilisation.

470 Effectivement, il est admis que la combustion du gaz naturel est plus efficace que celle des
autres hydrocarbures généralement utilisés. Vu sous cet angle, on pourrait y voir un avantage.
Toutefois, il est éminemment nécessaire d'inclure dans la balance la donnée du cycle de vie
complet du méthane, qui contrarie déjà et contrariera de plus en plus l'effet positif escompté. Ne
475 pas en tenir compte c'est se fermer les yeux sur le plus grand défi à venir de l'humanité : diminuer
les gaz à effet de serre.

La provenance du gaz naturel ne peut être éclaircie ni par Métro, ni par ses courtiers et
grossistes, et ne semble intéresser ni la Régie de l'énergie ni le MDDELCC dont le nom finit par :
480 « Lutte aux changements climatiques ». Pourtant, Gaz Métro a déjà confirmé que la proportion de
gaz non conventionnel qui circule dans son réseau va en augmentant.

Si l'on ne tient pas compte de ce fait, la diminution espérée des GES n'est pas réaliste et le
sera de moins en moins, car la ressource est extraite de façon exponentielle par fracturation. Une
demande croissante signifie plus de puits fracturés, plus d'émissions fugitives à perpétuité, plus
485 de GES, une ressource en eau trop sollicitée et tous les méfaits détaillés dans le rapport du BAPE
sur les gaz de schiste. Et pendant ce temps, l'Ontario agit et investit cent millions (100 M\$) dans la
production de gaz propre et renouvelable.

La science acquiert de nouvelles connaissances, mais quand il s'agit du méthane,
490 promoteurs, ingénieurs et ministères se contentent de données de 1997. En 2016, le méthane est
considéré trente-quatre (34) fois plus dommageable que le CO₂ sur une période de cent (100) ans
et quatre-vingt-six (86) fois sur une période de vingt (20) ans. Même si ces tonnes équivalentes
de CO₂ sont produites ailleurs, nous avons le devoir moral de les comptabiliser avant de planifier
tous projets qui en font l'usage.

495 Nous sommes tous dans le même bateau et ce n'est pas parce que l'exploitation du gaz ne
se fait pas chez nous qu'elle est plus acceptable et moins catastrophique à long terme. Et si la
ressource venait à diminuer par rareté ou volonté politique étrangère, combien importante et
menaçante pourrait devenir la pression pour exploiter le gaz de schiste régional? Sans compter
500 que l'APGQ, de nombreux élus et les chambres de commerce le souhaitent toujours, contre la
logique scientifique et contre la volonté d'une importante majorité de citoyens.

Concernant la nécessité du projet, Hydro-Québec a fait une démonstration insistante de son
besoin de cinq cents mégawatts (500 MW) qui pourrait être comblé que par ce projet. Plus c'est

505 technique, plus il est facile de convaincre un non-initié, tout comme il n'est pas simple pour un non-initié de contester ce besoin.

Hydro-Québec est prévoyante et voit à servir au mieux sa clientèle. Difficile de les blâmer. Toutefois, la mécanique qui mène à ce projet est floue et peu convaincante.

510 À la lecture des transcriptions des séances d'information, on peut se demander si les représentants d'Hydro avaient de la difficulté à vulgariser leurs grandes connaissances ou est-ce que les stratégies d'Hydro seraient nébuleuses et difficiles à justifier?

515 Pour suivre la même logique décrite au point 1, il faudrait éviter l'importation d'électricité produite ailleurs avec du gaz ou du mazout. Et pour appuyer cette même logique, exporter chez nos voisins notre hydroélectricité peut être à la fois financièrement intéressante et efficace du point de vue des GES, mais si c'est pour avoir ensuite l'obligation de produire ici ces mêmes GES, ça me semble manquer de pertinence.

520 La prévoyance, c'est aussi savoir sacrifier quelques millions de profits présentement pour se créer un avenir plus reluisant. Nous avons le devoir de solidarité en participant concrètement à la lutte aux changements climatiques et non faire du saupoudrage de projets à la technologie désuète pour se donner du capital politique.

525 Il faut oser refuser ce projet et exiger de nos dirigeants que ces cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance soient réservés en hydroélectricité. Par ailleurs, il ne faut pas que le gouvernement exige, au-delà de toute logique, des redevances qui pousseraient les gestionnaires d'Hydro-Québec à faire des choix d'exportation plutôt qu'en favoriser la consommation ici :
530 « Charité bien ordonnée commence par soi-même. » Le dicton est peut-être ringard, mais ne devrait-il pas s'appliquer à notre hydroélectricité?

535 Concernant la centrale TCE, son efficacité d'environ soixante pour cent (60 %) en système cogénération diminuerait à trente-quatre pour cent (34 %) ou, au mieux, à quarante-huit pour cent (48 %) d'efficacité par l'utilisation des turbines à gaz. N'est-ce pas un rendement techniquement décevant?

540 Si je reprends l'argumentation du point 1, ce n'est pas en liquéfiant le méthane et le regazéifiant qu'on améliore le bilan de GES, au contraire, et sans compter le transport par camion. L'argument qui veut que ces camions fonctionnent au GNL nous renvoie au même autre argument du cycle de vie sous-estimé du méthane.

545 Quant à la création d'emploi, c'est un peu un miroir aux alouettes. Dans la construction, le plus souvent, on déplace des emplois ou on rappelle des travailleurs temporairement inoccupés; l'utilisation du mot « création » est un peu un leurre, que ce soit pour l'érection du réservoir tout comme pour la maintenance de l'usine de TCE. Les emplois qui nécessiteront une spécialisation viendront d'ailleurs. Certains entrepreneurs régionaux pourraient-ils y trouver leur compte et auraient-ils les reins assez solides pour un projet de cette ampleur?

550 Puis-je douter des réelles retombées économiques de ce projet et de la construction de ce réservoir? Déjà qu'un projet de soixante-quinze millions (75 M\$) ne générerait que quatre à cinq (4-5 M\$) en valeurs au rôle d'évaluation foncière, et qu'on entend qu'il y a déjà discussion sur cette valeur entre le promoteur et la Ville de Bécancour, sans oublier de mentionner qu'un nouveau projet bénéficie d'une exemption de taxes pour les quatre ou cinq premières années, soit le quart de la durée de vie du projet.

Je conclus. Au terme des séances d'information et des lectures que j'ai pu faire, j'en ai conclu que ce projet ne doit pas être réalisé. Dans le texte de ma requête, j'avais conclu ainsi :

560 « *Avoir le nez collé sur cent (100) heures de production et ne pas voir les autres problèmes, c'est comme l'arbre qui cache la forêt.* »

565 Hydro-Québec ne m'a pas convaincue qu'avec ses installations de production et de transport, elle ne pourrait pallier à ce projet. Mis devant certaines exigences gouvernementales, il pourrait être possible que le choix soit effectivement restreint. Donc, il serait pressant que la politique gouvernementale fasse le choix de favoriser l'utilisation de notre électricité produite ici de façon durable, en priorité, et avant toute utilisation d'énergie plus polluante.

570 Ce projet est l'exemple typique du double discours de notre gouvernement qui se montre sous un jour verdoyant, mais pense « hydrocarbures », agit et investit dans ce même sens.

575 Ce projet représente concrètement l'incompréhension d'un nombre important de citoyens. Pourquoi la quantité de mégawatts du bloc patrimonial reste-t-elle figée dans le temps? Qu'est-ce qui empêche de l'augmenter ou d'en soutirer de la puissance au besoin et à prix concurrentiel? Quelles sont les contraintes qui empêchent tout changement alors que les besoins de la province semblent augmenter? Est-ce des contraintes contractuelles mal négociées ou est-ce des choix politiques qui ne se font pas? Derrière l'arbre, je vois une forêt de questions sans réponse, de choix économiques à courte vue et une absence de vision.

580

585 J'aimerais ajouter une seconde conclusion suite à la séance d'hier soir. Ce projet me fait découvrir les couches sédimentaires de tout un imbroglio. Il n'est pas question ici de blâmer des individus qui font certainement leur travail avec professionnalisme. Les règles du système dans lequel ils évoluent m'apparaissent comme un nœud gordien ou un système de poupées russes, et plutôt que d'ajouter des éléments qui font travailler les avocats, ne faudrait-il pas tenir compte des nouvelles réalités auxquelles la société fait face? Bâtir une nouvelle législation et oser faire table rase du cadre actuel.

590 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie, Madame Racine. Si vous permettez, une ou deux questions.

595 **Mme NICOLE RACINE :**

Oui, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

600 Vous dites : « Il faut oser refuser ce projet et exiger de nos dirigeants que ces cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance soient réservés en hydroélectricité. » Et vous dites au fond : « C'est mieux que de faire des choix d'exportation. » Et vous dites : « Charité bien ordonnée commence par soi même. »

605 Bon, votre propos est clair. La question que je me pose, dans les principes du développement durable, il y en a un qui parle d'efficacité économique.

610 **Mme NICOLE RACINE :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

615 Or, il existe des centrales thermiques, il existe des équipements de production du côté états-unien, et pourquoi n'en ferait-on pas appel, lorsque c'est possible, à ces équipements, plutôt que d'en construire de nouveaux au moyen de production? Même au Québec ou en hydroélectricité, il y a quand même des impacts à des constructions de barrages.

620 **Mme NICOLE RACINE :**

Certainement.

625 **LE PRÉSIDENT :**

L'idée c'est est-ce que le principe d'efficacité économique qui est dans la *Loi sur le développement durable*, ne nous commande pas d'optimiser, d'utiliser au maximum ce qui existe avant de songer à de nouveaux équipements?

630 **Mme NICOLE RACINE :**

635 Ce que j'ai compris de monsieur d'Hydro-Québec, c'est que quand ils font des appels d'offres, bien, c'est quand même Hydro-Québec qui gagne l'appel d'offres. Donc, l'aspect économique, l'aspect économique c'est de l'électricité d'ici. Est-ce qu'Hydro-Québec achète de l'électricité aux États-Unis pour faire un appel d'offres à Hydro-Québec Distribution? Moi, je n'ai pas cru comprendre ça.

LE PRÉSIDENT :

640 Non, mais il y a différentes ouvertures. Il peut y avoir des producteurs américains qui se mettent en lice pour l'appel d'offres, ça s'est produit lors du dernier appel de cinq cents mégawatts (500 MW). Et aussi, en période de pointe, Hydro peut aller chercher de l'électricité du côté des États-Unis, parce qu'historiquement, les chiffres qu'on a devant nous démontrent qu'il y a en général une réserve d'électricité assez importante de l'autre côté de la frontière.

645

Mme NICOLE RACINE :

Surtout quand on parle de pointe hivernale.

650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. En pointe hivernale et de façon, ce qu'on appelle le marché spot, c'est-à-dire le marché où on fait des achats de très court terme.

655 **Mme NICOLE RACINE :**

D'accord. Mais, bon. Je pense que je comprends bien votre question. Ma réponse serait : présentement, on parle du projet de TCE qui, à notre avis, utilise du gaz qui pourrait produire plus

660 de GES qu'exprimé peut-être dans l'étude d'impact. Écoutez, moi, j'ai de la difficulté à discuter
d'une éventualité d'importation d'une centrale au mazout, au gaz ou au charbon des États-Unis;
s'ils doivent la faire marcher pour nous, bien, ça ne m'apparaît pas logique.

665 Moi, je pense qu'on a tout ce qu'il faut au Québec pour fournir ces fameux cinq cents
mégawatts (500 MW). Et je vous dirais qu'entre autres, on a probablement des déchets qui
pourraient faire de la biométhanisation, il s'agirait d'organiser le réseau pour ça. Il y a toujours des
coûts, Monsieur le président. Maintenant, il faut soupeser les coûts... des fois, comme je le dis, ça
peut être un sacrifice temporaire pour qu'à long terme, ce soit un bénéfice. Quelqu'un qui démarre
une entreprise, il va commencer par aller chercher du financement. Il se met dans le trouble, mais
son idée à long terme c'est d'en retirer un bénéfice. Moi, je vois ça un petit peu comme ça.

670 Est-ce que ma réponse vous satisfait, Monsieur le président?

LE PRÉSIDENT :

675 Je n'ai pas à vous dire si elle me satisfait ou pas.

Mme NICOLE RACINE :

680 Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Je veux connaître votre réponse, votre point de vue.

685 **Mme NICOLE RACINE :**

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

690 On la reçoit tout simplement.

Mme NICOLE RACINE :

695 Merci.

LE PRÉSIDENT :

700 Alors, quand vous dites à la fin de votre mémoire qu'il serait pressant que la politique
gouvernementale fasse le choix de favoriser l'utilisation de notre électricité en priorité. Comment
ces choix, parce que vous dites « ils semblent effectivement restreints », comment voyez-vous le
changement? Il faudrait modifier les lois? Il faudrait donner plus de corde à Hydro-Québec?
Donnez-moi votre idée là-dessus.

705

Mme NICOLE RACINE :

O.K. Oui, oui, je vais vous dire mon idée, mais en fonction de mes connaissances et de
mes aptitudes.

710

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

715

Mme NICOLE RACINE :

Quand j'ai entendu le représentant d'Hydro-Québec, je le voyais régulièrement parler de
son cadre. Ils doivent travailler dans un cadre. Puis il ne nous a jamais montré un cadre comme
ça, il nous a toujours montré un cadre comme ça. Alors, moi, j'en déduis que le cadre n'est pas
large pour faire leurs démarches.

720

En plus, j'ai aussi compris que la Régie de l'énergie insistait pour qu'ils fassent quelque
chose avec la centrale de TCE. Alors, pris comme ça, comment voulez-vous qu'ils aient beaucoup
de choix? Ça fait que moi, c'est pour ça que j'ai utilisé l'aspect restreint de la chose.

725

Maintenant, qui met ce cadre-là? Ça donne l'impression que c'est un peu gouvernemental,
parce que je croirais que la Régie de l'énergie, c'est quand même un organisme qui est relié au
gouvernement, je vous avoue que je n'ai pas tout décortiqué ça. Donc, qui peut agir dans notre
société pour changer les choses puis qui, en principe, est élu pour améliorer ou pour avoir des
visions? D'après moi, c'est notre gouvernement.

730

C'est sûr que moi, mon mémoire, il n'ira pas à un ministre. Mais peut-être qu'un jour ils vont
le lire le rapport du BAPE, puis je ne sais pas qu'est-ce que vous allez mettre dedans. Mais moi,
je vois qu'il y a des contraintes qui font qu'Hydro ne peut peut-être pas jouer comme il voudrait
jouer dans sa distribution et sa production.

735

740 J'ai vu un tableau où le bloc patrimonial, les chiffres sont les mêmes sur 10 ans. Puis là, Hydro-Québec n'arrête pas de nous dire qu'il se construit des maisons qui fonctionnent à l'électricité. Pourquoi ce fameux... qu'est-ce qui nous oblige, est-ce qu'il y a des règles internationales qui nous obligent à garder ce bloc patrimonial toujours le même? Il leur manque de la puissance dans le bloc patrimonial.

745 Essayez de m'expliquer pourquoi ils ne pourraient pas aller le chercher dans leurs installations quelconques. C'est mon incompréhension qui m'a fait écrire ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Ça nous éclaire.

750 **Mme NICOLE RACINE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

755 Bien, écoutez, je vous remercie pour votre mémoire.

Mme NICOLE RACINE :

760 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

765 Alors, je vais revérifier pour savoir si monsieur Éric Trottier ou monsieur Mario De Tilly seraient arrivés? Ça n'est pas le cas.

M. ALAIN GUILLON

770 **LE PRÉSIDENT :**

775 Alors, j'inviterais monsieur Alain Guillon du Comité citoyen sur les gaz de schiste de Victoriaville.

M. ALAIN GUILLON :

Bonsoir, Monsieur le président, bonsoir, Madame.

780 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Guillon.

785 **M. ALAIN GUILLON :**

Le Comité citoyen sur les gaz de schiste de Victoriaville, on est un groupe de personnes qui se posent des questions et qui est sensibilisé à l'environnement. Et notre sensibilisation a commencé suite à l'implantation qu'a voulu se faire des gaz de schistes. Donc, la mobilisation est partie de ce moment-là.

790

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

795 Je vous remercie. Question – en fait, j'en ai une seule : quand vous dites : « Procéder à l'achat de la centrale aurait été plus bénéfique... » On l'aurait acquis pour quoi faire alors?

M. ALAIN GUILLON :

800 Pour créer des emplois. Avec cent cinquante millions (150 M\$) par année pendant vingt (20) ans. Vous mettez cent cinquante (150) personnes à travailler à un million (1 M\$) de salaires par année, et puis vous la faites démolir. Et là, vous avez créé des emplois.

LE PRÉSIDENT :

805

Mais qu'est-ce que vous auriez fait avec la centrale? Elle aurait servi à qui? On ferait quoi avec?

M. ALAIN GUILLON :

810

À être démolie.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Pardon?

820 **M. ALAIN GUILLON :**

À être démolie.

LE PRÉSIDENT :

825 Ah, pour la démolir.

M. ALAIN GUILLON :

Bien oui.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord.

835 **M. ALAIN GUILLON :**

Avec deux milliards de dollars (2 G\$), il me semble qu'on aurait pu avoir des salariés pendant quelques années, avec des bons salaires.

840 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, ça termine mes questions. Je vous remercie. La réponse est claire.

845

M. JEAN FALAISE

LE PRÉSIDENT :

850 Alors, est-ce que monsieur Jean Falaise est dans la salle? Oui? Bien alors, Monsieur Falaise, vous pouvez venir présenter votre mémoire. Si je comprends bien, ce mémoire est présenté par quatre personnes à titre personnel?

855 **M. JEAN FALAISE :**

Non. Excusez-moi, c'est le Regroupement de la région Centre qui présente ça au nom de...

860 **LE PRÉSIDENT :**

Région Centre?

865 **M. JEAN FALAISE :**

Oui.

870 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Du regroupement des citoyens contre les hydrocarbures, c'est ça? Alors, quel est le nom exact de la région Centre?

875 **M. JEAN FALAISE :**

C'est le Regroupement de la région Centre du RVHQ ou Regroupement vigilance hydrocarbures.

880 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, de vigilance hydrocarbures. Merci.

885 **M. JEAN FALAISE :**

Bienvenu. Alors, bonsoir. Je vais vous présenter le regroupement tel qu'on le conçoit nous autres.

890 **(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Début de la phrase à la page 1 : « Depuis 2010, suite à un début d'exploration... »

Fin de la phrase à la page 3 : « [...] dans les dernières années au Québec. »

895 Ces bénévoles doivent contrer – on dit bien des bénévoles et non pas des salariés comme plusieurs ont tenté de nous discréditer.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

895 **Début de la phrase à la page 3 : « Ces bénévoles doivent contrer des projets... »**
Fin du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

900 Je vous remercie. Quelques questions?

LA COMMISSAIRE :

905 Oui. C'est juste une clarification, en fait. Dans la section « Nécessité ou finalité réelle du projet », l'annexe 2 ne correspond à ce que vous avez référé. Donc, si vous aviez la chance de retrouver le document de référence, ça serait bien apprécié. Lorsqu'on clique sur la fameuse annexe 2, on se retrouve dans la section « Couplage hydroélectricité et éolienne », et ce n'est pas ce dont on parle ici.

910 **M. JEAN FALAISE :**

On peut le corriger dans un addenda, de toute façon, qu'on va produire bientôt.

LA COMMISSAIRE :

915 C'est parfait. Ça complète.

LE PRÉSIDENT :

920 C'est ce que nous vous demandons. D'accord.

M. JEAN FALAISE :

925 Merci.

LE PRÉSIDENT :

930 Vous pouvez nous apporter la précision pour qu'on ait la référence exacte. Ça va?

M. JEAN FALAISE :

Oui.

935

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites : « Si on utilisait la centrale TAG qu'on a construite au coût de deux cent soixante-quinze dollars (275 \$) le mégawatt », mais pourquoi... c'est-à-dire on ne peut pas remplacer le projet actuel par la centrale TAG, la centrale TAG est déjà utilisée dans la planification pour rencontrer la pointe hivernale. Je ne comprends pas que vous la voyiez comme une possibilité de remplacement, elle est déjà incluse dans le plan d'intervention d'Hydro-Québec en hiver.

940

945

M. JEAN FALAISE :

Mais elle ne fonctionne pas.

LE PRÉSIDENT :

950

Voulez-vous allumer votre... peser sur le bouton et parler près du micro, s'il vous plaît?

M. JEAN FALAISE :

955

La centrale TAG ne fonctionne pas à pleine capacité non plus.

LE PRÉSIDENT :

Mais elle fonctionne entre soixante-quinze (75) et quatre-vingt-dix (90) heures par année, d'après les chiffres qui nous ont été donnés. C'est-à-dire à peu près l'équivalent de la centaine d'heures qu'on prévoit ajouter avec le projet TCE. Elle fonctionne, en plus de ça, pendant la pointe. Parce que voyez-vous, la centaine d'heures est à peu près la référence pour couvrir l'essentiel de la pointe hivernale. Donc, elle est déjà dans les moyens de production mobilisés pour faire face à la pointe.

960

965

M. JEAN FALAISE :

Dans les discussions qu'il y a eu, je n'ai pas compris que les deux centrales fonctionneraient. Je n'ai pas compris que la centrale TAG fonctionnerait en même temps que la centrale TCE. Je n'ai pas...

970

LE PRÉSIDENT :

975 Bien, c'est-à-dire elle ne fonctionnait pas en même temps, parce que TCE ne fonctionnait pas. Mais elle fonctionnait pendant la période de pointe. Ça, on nous a déposé les chiffres. Ils sont au dossier. Donc, elle fonctionne présentement en pointe.

M. JEAN FALAISE :

980 O.K. Bien, peut-être qu'on a une...

LE PRÉSIDENT :

985 Bien là, si vous n'étiez pas au courant, je peux comprendre qu'à ce moment-là vous ayez dit ça, mais ça m'éclaire. D'accord. Donc, vous n'étiez pas au courant de ce bout-là?

M. JEAN FALAISE :

990 Non. Je n'avais pas compris cette partie-là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. O.K. Alors, on comprend à ce moment-là que c'est un peu différent. O.K.

LA COMMISSAIRE :

995 Il y a aussi le dernier paragraphe au sujet des brevets d'Hydro-Québec. Avez-vous des exemples à nous donner? Quels brevets, en fait, plus précisément?

M. JEAN FALAISE :

1000 Actuellement, il y a des piles d'un point quatre mégawatts (1,4 MW) qui existent, qui ne sont pas utilisées, qui sont à un stade... à la veille d'être vendues à Production, et qui sont prévues pour l'exportation et non pas pour l'utilisation locale.

1005 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça en prendrait beaucoup pour combler une puissance de cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW), des un point quatre (1,4)?

1010

M. JEAN FALAISE :

Oui, effectivement, ça en prendrait beaucoup. Mais la seule chose, c'est que c'est un placement qu'on fait dans un développement qui peut s'en aller à l'international. Et puis c'est dans ce sens-là qu'on le voyait nous autres. Parce que de toute façon, la pointe, là, elle peut-être nourrie autant par les piles que par le GNL.

1015

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ces piles sont présentement commercialisées ou si c'est à l'état de projet pilote ou expérimental?

1020

M. JEAN FALAISE :

C'est à l'état de projet pilote. Mais en l'espace de deux ans, on peut changer beaucoup de choses.

1025

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que c'est Hydro-Québec qui produit ça ou Hydro-Québec a les brevets? Voulez-vous nous donner des précisions?

1030

M. JEAN FALAISE :

C'est Hydro-Québec qui a les brevets. De toute façon, je vous ai mis la référence.

1035

LE PRÉSIDENT :

O.K. On va aller vérifier ça. Parfait. Mais je me pose une question. Est-ce que ça serait un outil d'intervention en termes de puissance ou en termes d'énergie? Ça fournirait plutôt de l'Énergie ou si ça pourrait donner de la puissance simultanément en pointe?

1040

M. JEAN FALAISE :

Moi, je le verrais en termes de puissance.

1045

LE PRÉSIDENT :

Vous le voyez en termes de puissance?

M. JEAN FALAISE :

1050

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1055

D'accord. O.K. À condition qu'il y en ait évidemment assez pour couvrir un bloc de cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW)?

M. JEAN FALAISE :

1060

Oui, exact.

LE PRÉSIDENT :

1065

Bon. D'accord. O.K., mais ça termine nos questions? Ça va? Alors, on vous remercie.

M. JEAN FALAISE :

Merci.

1070

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vais vérifier maintenant si monsieur Trottier ou monsieur De Tilly sont dans la salle?

1075

Alors, merci pour votre collaboration et votre effet. Alors, je vois que monsieur De Tilly et monsieur Trottier ne sont pas dans la salle. Alors, écoutez, on va prendre une pause de quinze (15) minutes, ça va peut-être leur donner le temps d'arriver, et puis après, on passera au prochain mémoire si ces deux messieurs ne sont pas là.

1080

Alors, pause de quinze (15) minutes on reprend à huit heures et quart (20 h 15).

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1085

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
M. JEAN-PIERRE FINET**

1090

LE PRÉSIDENT :

1095

Alors, j'appelle monsieur Jean-Pierre Finet au nom du Regroupement des organismes environnementaux en énergie.

Bonsoir, Monsieur.

1100

M. JEAN-PIERRE FINET :

Bonsoir, Monsieur le président. Bonsoir, Madame la commissaire, Monsieur l'analyste.

LE PRÉSIDENT :

1105

Pouvez-vous bien aligner le micro pour qu'on vous entende bien, qu'on vous enregistre bien?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1110

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1115

Merci. Allez-y.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1120

Bonsoir. Merci de m'accueillir. Je vous ai préparé une – je sais que vous avez lu le mémoire, je n'ai pas l'intention de vous le réciter au complet. J'ai préparé une brève présentation PowerPoint pour juste faire le tour des sujets, plus pour le bénéfice des gens dans la salle qui n'ont pas nécessairement lu le mémoire.

1125

Donc, je m'appelle Jean-Pierre Finet. Je représente le Regroupement des organismes environnementaux en énergie, qui incluent six groupes dont : l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale; Écohabitation; la Fédération québécoise du canot et du

kayak; la Fondation Rivières; Nature Québec; et le Regroupement pour la surveillance du nucléaire.

1130 En ce qui a trait spécifiquement à la centrale de Bécancour et à ce projet-ci, on a été intervenants, nous, dans la cause à la Régie de l'énergie, la requête d'Hydro-Québec originalement pour faire réaliser cette entente-là avec Gaz Métro et TransCanada Énergie, et suite à la décision favorable de la Régie de l'énergie, c'est nous qui avons été en demande, en révision de la décision de la Régie de l'énergie.

1135 Pour nous, le recours à la centrale est non justifié en périodes de pointe pour plusieurs raisons. Premièrement, les besoins en puissance d'Hydro-Québec, selon l'état d'avancement que Hydro-Québec vous a fourni du bilan en puissance, les besoins sont à la baisse au cours des prochaines années, et d'ailleurs, plusieurs intervenants s'entendent pour dire, entre autres Normand Mousseau qui a réalisé la commission, le rapport Mousseau-Lanoue pour dire que les 1140 prévisions d'Hydro-Québec sont régulièrement, sinon toujours trop optimistes.

À notre avis, le bilan en puissance d'Hydro-Québec est sous-évalué et de plusieurs façons, mais entre autres de deux qui nous apparaissent majeures.

1145 De un, il y a un bloc en puissance de cinq cents mégawatts (500 MW) en provenance de l'Ontario dont vous avez un peu vous-même touché, Monsieur le président, avec les gens d'Hydro-Québec. Et il y a d'autres aspects aussi, comme les appels au public pour diminuer la consommation en périodes de pointe, la gestion de la demande en puissance et le stockage d'électricité.

1150 L'entente Québec-Ontario c'est une entente, un échange saisonnier de cinq cents mégawatts (500 MW) de puissance entre les deux provinces, parce que, comme vous l'avez dit, les Ontariens ont une pointe en été, et nous avons une pointe en hiver. Donc, c'est ça. Les Ontariens ont beaucoup de puissance disponible en hiver et on en a beaucoup de disponible en 1155 été. Et c'est pour ça que le premier ministre Couillard et la première ministre Wynne se sont entendus et ont conclu une entente entre les deux provinces.

1160 Et le but de ça, c'est de maintenir l'énergie abordable et fiable pour les citoyens du Québec et de l'Ontario. Et selon monsieur Couillard aussi, ça aidera le Québec à rencontrer ses besoins saisonniers d'approvisionnement en électricité.

Donc, l'intention du législateur quand il a fait cette entente-là c'est que ça bénéficie aux Québécois.

1165 En plus, c'est une entente qui est à coût nul. Donc, on parle de zéro dollar du mégawatt comparativement à cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) du mégawatt qui vient de Bécancour en pointe.

1170 Cette entente-là est sur 10 ans. Donc, Hydro-Québec qui s'époumone à dire dans la première cause 39-25 à la Régie de l'énergie quand on a dit : bien, il y a cinq cents mégawatts (500 MW) de l'Ontario qui n'apparaît pas au bilan en puissance. Ils disent : « Ah, bien nous, ça ne nous concerne pas, c'est une entente qui intervient avec Énergie Marketing Hydro-Québec qui est une filiale d'Hydro-Québec Production. C'est seulement de toute façon garanti pour les deux premiers hivers 2015-2016 et 2016-2017. Il y a un marché d'énergie, mais il n'y a pas de marché en puissance. »

1175
1180 Donc, finalement, le gouvernement aurait conclu une entente comme ça, qui est inapplicable? En sachant que le simple fait qu'il n'y ait pas de marché d'échange de puissance, ça fait en sorte qu'on n'est pas capables de se prévaloir de ce cinq cents mégawatts (500 MW) là? Ça me semble un non-sens.

1185 Moi, j'étais résigné, suite à la décision de la Régie qui disait : bien, écoutez, Hydro dit qu'il n'a pas le droit. Hydro-Québec Distribution dit qu'il n'a pas le droit à ce cinq cents mégawatts (500 MW) là, qu'on ne peut pas le compter, donc je ne le compte pas. » Je trouvais ça dommage, parce qu'il me semble que c'est une aubaine, c'est une belle occasion, une belle collaboration entre les provinces, puis c'est au bénéfice des clients résidentiels.

1190 Et là, j'ai vu dans les documents déposés en réponse à vos questions par Hydro-Québec, qu'ils ont inclus dans le rapport au Northeast Power Coordinating Council, le cinq cents mégawatts (500 MW) qui vient de l'Ontario.

1195 Moi, quand j'étais petit, quand j'étais jeune, je jouais au Battleship avec ma soeur et je n'arrivais pas à couler ses bateaux. Et à un moment donné, je me suis rendu compte qu'elle bougeait ses bateaux. J'ai un peu l'impression de jouer au Battleship avec Hydro. Je ne comprends pas qu'ils puissent dire à la Régie : « Non, non, le cinq cents mégawatts (500 MW) n'existe pas » et d'un autre côté : « Oui, oui, regarder, les Américains, il n'y a pas de problème, on en a assez pour subvenir aux besoins, on a cinq cents mégawatts (500 MW) de l'Ontario. »

1200 Il y a quelque chose qui cloche, qui ne marche pas quelque part, là. D'autant plus, que l'Ontario dispose d'une réserve de quatorze cent dix-huit mégawatts (1 418 MW) en 2014, qui ne devrait pas avoir changé, puis ce qui ne devrait pas changer énormément au cours des dix (10) prochaines années, à moins qu'on ait un boom terrible économique en Ontario. Mais l'Ontario dispose d'une puissance intéressante, pratiquement trois fois ce que Bécancour peut donner.

1205 Donc, pourquoi est-ce que finalement les engagements avec les zones limitrophes du Québec auxquels faisait allusion monsieur Lagrange d'Hydro-Québec dans une réponse qu'il vous donnait à une question qui avait rapport à la centrale de TAG, alors pourquoi est-ce que les engagements avec les zones limitrophes du Québec seraient exclus des moyens qu'Hydro-Québec doit présenter à la Régie, mais pas avec la NPCC? Et s'ils ne sont pas partie prenante à l'entente, bien, pourquoi ils indiquent au NPCC qu'ils peuvent compter sur cette puissance-là?

1210 Ce que je doute, moi, c'est que si la Régie avait vu ce cinq cents mégawatts (500 MW) là au bilan en puissance, bien, elle n'aurait peut-être pas approuvé finalement le recours à Bécancour en période de pointe.

1215 Donc, c'est ça. Nous, on sait que vous n'êtes pas limités, le BAPE, par la compétence de la Régie, c'est-à-dire l'aspect de la séparation fonctionnelle. Le fait qu'Hydro-Québec dise que ça vient de HQP, que c'est HQP et pas eux, et cetera.

1220 Et donc, c'est une entente sur dix (10) ans aussi. Hydro-Québec a beau dire que les deux premières années sont garanties seulement. Si vous étiez le gouvernement de l'Ontario, vous n'auriez pas garanti ça sur dix (10) ans non plus. On ne peut pas prévoir non plus, puis on peut quand même dire : sur dix (10) ans, là, on s'entend là-dessus puis on va voir au fur et à mesure. On va vous dire : oui, c'est correct pour cinq cents mégawatts (500 MW) cette année, au fur et à mesure.

1225 Les appels au public maintenant. Quand il fait très froid l'hiver, Hydro-Québec nous demande de réduire notre consommation à la pointe, d'éviter les douches, c'est-à-dire de prendre des douches plutôt que des bains, mais même de retarder les douches, de retarder le lavage, le séchage, et cetera, et d'abaisser notre température de consigne un peu. Et à chaque fois, nous, les citoyens québécois, les payeurs de tarif, on réduit de trois cents à cinq cents mégawatts (300-500 MW). De façon systématique, on va contribuer à l'appel en puissance. À zéro coût, là, c'est zéro sou que ça coûte à Hydro-Québec pour aller chercher cette puissance-là.

1235 Donc, ce que j'ai relevé, moi, c'est qu'en dix (10) ans c'est environ une fois sur deux en moyenne qu'Hydro-Québec, une année sur deux, qu'ils font appel à nous pour contribuer à l'abaissement de la pointe.

1240 Nous et plusieurs autres groupes à la Régie de l'énergie avons recommandé que Hydro-Québec inscrive un minimum de trois cents mégawatts (300 MW) au bilan en puissance pour reconnaître justement notre contribution des Québécois.

1245 Hydro-Québec dit : « On n'a pas le droit, bien c'est-à-dire on ne peut pas, parce qu'on n'a pas le contrôle dessus. » Nonobstant le fait qu'à chaque fois on donne un minimum de trois cents mégawatts (300 MW). Donc, la Régie dit : « Bien, Hydro-Québec a dit qu'elle n'a pas le contrôle dessus... donc, on refuse de le mettre au bilan en puissance. »

1250 Ça, ça veut dire qu'à chaque fois qu'Hydro-Québec, dans la mesure où TransCanada, l'usine de TransCanada partirait à la pointe, ça veut dire qu'à chaque fois qu'Hydro-Québec nous demanderait en même temps de réduire notre consommation, ça, c'est déjà contracté. Ça veut dire, ça, que ça va fonctionner puis on va économiser de l'énergie renouvelable pendant qu'on va polluer en même temps avec la centrale de TransCanada. C'est un non-sens.

1255 En plus, à un pourcentage qui laisse aller deux mètres cubes (2 m³) de gaz naturel sur trois à cause de son taux d'efficacité qui est relativement faible, sans que ça soit en cogénération.

1260 La nouvelle politique énergétique du gouvernement du Québec mise beaucoup sur les changements de comportement des Québécois. Je trouve ça un peu contradictoire ce qui se passe à la Régie de l'énergie avec le bilan en puissance et la politique énergétique qui nous demande de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement de l'efficacité énergétique.

1265 Au point de vue de la gestion de la demande en puissance. Hydro-Québec, au cours du plan d'approvisionnement qu'elle a déposé, prévoit seulement trois cents mégawatts (300 MW) de nouvelles gestions de la demande en puissance, surtout via le contrôle des chauffe-eau à distance.

1270 Pourtant, le potentiel, comme vous l'avez vu, puis c'est vrai que les potentiels qui sont indiqués au potentiel technico-économique de gestion de la puissance, de la demande en puissance, ce n'est pas additionnable. Autrement dit, qu'on fasse de la biénergie ou qu'on fasse du stockage thermique, on ne peut pas effacer deux fois le même appareil. Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a quand même des potentiels gargantuesques comme celui de la biénergie commerciale qui est treize cent soixante mégawatts (1 360 MW) à vingt-six piastres (26 \$) du kilowatt d'hiver. C'est la moitié, moins que la moitié que le cinquante-cinq dollars (55 \$) de Bécancour dont vous faisiez les éloges le représentant d'Hydro, monsieur Lagrange, en disant que c'était le meilleur deal qu'il ne pouvait pas avoir au monde.

1275 Et pourtant, la biénergie commerciale, on a quand même une expérience avec ça. On l'a sortie dans les années 80, il me semble, parce qu'on avait des surplus d'électricité.

1280 Le problème, en plus, avec la gestion de la demande en puissance, c'est la croissance. Hydro-Québec vous l'a dit dans ses documents. D'ailleurs, la majeure partie de la croissance des besoins en puissance d'Hydro-Québec vient du chauffage tout électrique de la nouvelle construction résidentielle.

1285 Alors, la solution c'est de régler le problème à la source. Ce n'est pas quand quelqu'un a une hémorragie qu'il faut multiplier par dix (10) les transfusions de sang. On n'arrête l'hémorragie en premier, puis ensuite on fait une transfusion raisonnable. Mais là, ce n'est pas du tout le cas qui se passe.

1290 Et en passant, Gaz Métro se vante toujours de dire la bonne énergie à la bonne place. Mais ce n'est pas dans la centrale de TransCanada, la bonne énergie, la place du gaz naturel. Quant à moi, la place du gaz naturel dans ce cas-ci, pour éviter la croissance de la demande en puissance, ça serait entre autres de faire ce que fait Sotramont, un promoteur à Ville Saint-Laurent.

1295 Lui, il offre de la biénergie dans la nouvelle construction. C'est une première au Québec. Et il offre de la biénergie, il dit : « Moi, mes clients veulent de la climatisation l'été. Il fait de plus en plus chaud, il faut s'adapter aux changements climatiques. Mais il n'est pas question que je n'offre pas le confort à mes clients. Mes clients veulent des thermopompes et ils veulent la climatisation. Donc, si tu veux que je vende le chauffage au gaz, il va falloir que ça soit en backup, en appoint à la thermopompe. »

1300 La thermopompe c'est un moyen efficace de faire du chauffage quand il ne fait pas trop froid, de toute façon. Plus il fait froid, moins la thermopompe est efficace. Et c'est là où c'est intéressant de mettre le backup au gaz naturel, le chauffage d'appoint.

1305 D'ailleurs, Gaz Métro collabore à ce projet-là avec Sotramont. Et quant à nous, ça a été un moyen intéressant d'aller effacer plusieurs dizaines de mégawatts par année, et donc d'éviter et de ralentir la croissance de cette demande-là en puissance.

1310 Et il n'y a pas juste le gaz naturel. Il y a des endroits où le gaz naturel n'est pas, où on pourrait faire un backup avec des granules de biomasse, qui est encore là une énergie renouvelable.

1315 Le stockage de l'électricité, il y en a quelques-uns qui en ont parlé ce soir et vous en avez parlé aussi, Monsieur le président, lors des audiences, ça représente, selon nous, le, pas seulement un nouveau moyen, mais le nouveau moyen de gestion de la demande en puissance qui va révolutionner.

1320 Là, on parle de *smart grid* dans les différentes conférences et tout ça; le *smart grid* repose surtout sur le stockage d'électricité. À date, on ne pouvait pas stocker l'électricité autrement que dans des bassins, des réservoirs, comme on fait déjà, nous, sinon c'est l'air comprimé, les *flywheel*, et cetera, et cetera. Il y a différentes manières. Mais le stockage dans des batteries c'est relativement récent. Sauf que ça progresse à une vitesse fulgurante.

1325 **LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes rendu à treize (13) minutes.

1330 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

1335 J'ai presque fini de toute façon, Monsieur le président. Hydro-Québec, justement a développé une pile. On parlait tantôt un point quatre (1,4), c'est un point deux mégawatt (1,2 MW) de puissance, un point deux mégawattheure (1,2 MWh) d'énergie. C'est un prototype. Un prototype, par définition, c'est une petite machine de ce que ça va avoir l'air quand ça va être à pleine grandeur.

1340 La commercialisation est prévue en 2017. Là, on ne parle pas au diable vert, c'est vraiment imminent. Et on ne peut pas, moi je ne peux pas concevoir qu'on va nous attacher pendant vingt (20) ans avec une centrale polluante, tandis que les nouveaux moyens plus intelligents, entre autres de faire du stockage à partir de nos surplus d'électricité. Il me semble, ça nous sort par les oreilles, l'énergie, mais on a des manques en puissance. Est-ce qu'il y a moyen de convertir un dans l'autre et de mieux gérer ce qu'on a finalement?

1345 Ce n'était pas retenu par la Régie à l'époque parce que, bon, la Régie disait : « Ce n'est pas commercialement éprouvé », mais là, on sait maintenant que ça s'en vient. On a une perspective au moins de commercialisation. Et c'est quelque chose qui va être très abordable, selon ce que j'ai vu, moi, ça va même pouvoir descendre à deux sous environ du kilowattheure comme production.

1350 Et l'avantage d'Hydro-Québec – vous lirez, s'il vous plaît, les documents que j'ai joints ou auxquels j'ai fait référence – la technologie d'Hydro-Québec est en avance sur beaucoup d'autres technologies. J'imagine qu'il me reste 30 secondes?

1355 Il y a l'Ontario aussi, qui a son plan et sa politique énergétique, a prévu cinquante mégawatts (50 MW) de stockage électrique. Donc, ce n'est pas illusoire ou trop avant-gardiste, je dirais plus qu'on est en retard un peu, même. Donc, c'est ça. Je disais que c'était une façon intelligente d'utiliser les surplus.

1360

L'entente de GNL spécifiquement. Moi, je pense que finalement ce n'est pas nécessaire. On est déjà plogués sur le gros tuyau, à la limite, qu'Hydro-Québec achète du gaz sur le marché secondaire, même, s'il faut, au gros prix, mais plutôt que de s'engager sur vingt (20) ans avec un autre éléphant blanc, par-dessus un autre éléphant blanc, quant à moi ce n'est pas logique. C'est tout. Puis je vais arrêter là.

1365

Puis c'est un scénario de toute façon, qui, pendant vos discussions avec monsieur Zayat, d'ailleurs, qui est considéré présentement par Hydro-Québec. Hydro-Québec, pour pouvoir pallier à la demande, va acheter du gaz sur le marché secondaire. Il y en a plein, puis je vous l'ai donné d'ailleurs, et en référence à la cause 3970-2016 en ce moment à la Régie de l'Énergie, Gaz Métro en a à vendre.

1370

Et donc c'est ça. Et si j'avais quelque chose à rajouter pour le développement économique de la région, moi je vous conseillerais d'aller parler à Hydro-Québec et d'essayer de faire en sorte que l'usine s'installe ici pour la fabrication de batteries.

1375

Donc, c'est ça, c'est tout.

LE PRÉSIDENT :

1380

Alors, je vous remercie. On a quand même, malgré le caractère très explicite de votre mémoire, on a quand même plusieurs questions. On va essayer d'y répondre succinctement.

1385

Le marché secondaire dont vous parlez, quelle est son importance et est-ce qu'il permettrait de suffire à l'appétit de la turbine, des turbines de TCE?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1390

Je suis plus un spécialiste en efficacité énergétique et moins en transport de gaz, mais de ce que j'ai pu voir dans la cause de Gaz Métro à laquelle j'ai fait référence, oui il y en aurait suffisamment. Mais sinon, il y a aussi moyen pour Hydro-Québec de faire une entente avec TransCanada comme c'était prévu à l'origine dans une décision que je vous ai – en 2014, où je vous montre qu'Hydro-Québec a déjà dit que oui, il n'est pas impossible qu'on puisse la démarrer en pointe, puis auquel cas on s'arrangera avec TransCanada pour avoir des livraisons modulables.

1395

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que c'est le marché secondaire? Pouvez-vous nous expliquer ça?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1400 C'est finalement les capacités de transport que Gaz Métro a réservées et puis qu'ils n'ont pas vendues à leurs clients. Donc, plutôt que de rester pris avec puis de ne pas les vendre, ils les revendent et même à profit la plupart du temps.

LE PRÉSIDENT :

1405 Mais est-ce qu'il y en a en période de pointe?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1410 Oui. Bien, c'est-à-dire il faut les... comme je vous dis, il y a deux types de capacité de transport, puis je vous invite à leur poser la question directement à eux, de ne pas prendre ma parole, mais il y a deux types, là. Il y a à priori puis l'autre, je ne me rappelle plus le nom. Il y en a un qu'ils vendent l'été puis l'autre qu'ils vendent juste, juste avant l'hiver et c'est justement pour la pointe.

1415 Puis en plus, Gaz Métro a plein de programmes aussi de genre biénergie, où les gens s'effacent des programmes de gaz interruptible.

LE PRÉSIDENT :

1420 Un éclaircissement pour profiter de votre expérience devant la Régie de l'énergie. La fiabilité du réseau, est-ce qu'elle repose sur Hydro-Québec Distribution principalement? Qui est le responsable de la fiabilité du réseau?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1425 C'est dur à dire, parce que Hydro-Québec Distribution, en tout cas, signe le rapport du ONPCC, mais parle du Québec Coordinating Comity. Je pense que c'est plus avec TransÉnergie, mais j'imagine que Production aussi à voir là-dedans. Je n'en suis pas certain.

1430 Et c'est un peu ce qui m'abasourdit dans la réponse de monsieur Lagrange à votre question sur le TAG. C'est qu'il dit qu'on a deux responsabilités : une envers la Régie puis une envers les autorités nord-américaines. Et puis ils ne disent pas la même affaire aux deux. Donc, ça semble être HQD.

1435

LE PRÉSIDENT :

1440 Dans les trois divisions d'Hydro-Québec, laquelle sonne l'alarme lorsqu'on arrive au point de tension ultime quand il en manque, c'est Hydro-Québec Distribution ou c'est Hydro-Québec Production?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1445 Bien, j'imagine que ça doit être Distribution et TransÉnergie, parce que Hydro-Québec Production, comme vous disaient les gens d'Hydro-Québec, eux, ils vont au plus fort la poche.

LE PRÉSIDENT :

1450 Ils répondent à la demande.

M. JEAN-PIERRE FINET :

Exactement. Puis la demande est hors Québec, au Québec ils ont...

1455 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ceux qui demandent de l'énergie puis qui gèrent cette demande de façon immédiate c'est?

1460 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

HQD.

1465 **LE PRÉSIDENT :**

HQD, bon. Alors, si l'entente dit que c'est pour la fiabilité, donc en principe ça veut dire que l'intention du gouvernement c'est de confier cette énergie à HQD?

1470 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

L'entente avec l'Ontario vous dites?

1475 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Oui, oui.

1480 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Bien, d'après moi, c'est de la façon dont je l'interprète, moi. Je ne vois pas comment, autrement elle pourrait être interprétée, elle ne peut pas être revendue cette puissance-là. L'Ontario ne nous la prête pas pour qu'on la revende aux Américains ou aux gens de Terre-Neuve ou aux gens de... elle ne peut pas servir à d'autres choses qu'aux Québécois, de toute façon.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si elle s'en va, comme c'est le cas présentement, à Hydro-Québec Production, lui ne peut la revendre à Distribution que via un appel d'offres?

1490 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Il ne peut pas la revendre, à mon avis. Puis posez la question au ministère des Ressources naturelles, ça ferait mon affaire. J'aimerais ça, l'éclaircissement moi aussi, sans farce, Monsieur le président. Je ne comprends pas comment même le ministère a pu laisser Hydro-Québec dire que finalement cette entente-là est inutile.

LE PRÉSIDENT :

1500 Pourquoi vous dites inutile?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1505 Bien, parce que nous on n'y a pas droit. C'est Hydro-Québec Production puis Hydro-Québec Production ne pourrait pas nous en faire bénéficier ou nous la vendrait, par surcroît? Ça serait scandaleux.

LE PRÉSIDENT :

1510 Quant à votre interprétation du dix ans et du deux ans, est-ce qu'on ne pourrait pas dire que l'entente générale entre les deux provinces, qui couvre beaucoup plus que l'énergie, que cette entente qui touche les échanges de biens, de services, et cetera, elle, a dix ans, mais que l'entente sur l'énergie spécifiquement vise deux ans?

1515 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Non. Tout ce que ça dit c'est que l'entente garantit cinq cents mégawatts (500 MW) pour les deux premières années, pourrait réduire l'année 3 et 4, mais l'entente est sur dix ans. L'échange de puissance est sur dix ans aussi. Encore là, si vous croyez que mon interprétation est erronée, vous pouvez demander au ministère et j'en serais fort aise.

1520

LE PRÉSIDENT :

Bon. On va peut-être prendre votre suggestion et poser la question.

1525

M. JEAN-PIERRE FINET :

J'aimerais bien moi. Je crois que c'est assez fondamental dans le débat.

LE PRÉSIDENT :

1530

D'accord. Quand vous avez dit tantôt : la Régie, vous semblez douter que la Régie aurait approuvé le cinq cents mégawatts (500 MW) comme besoin d'Hydro-Québec Distribution si elle avait su qu'il y avait une entente avec l'Ontario. Est-ce que vous sous-entendez que la Régie, au moment de tout ce débat, ne connaissait pas l'entente avec l'Ontario?

1535

M. JEAN-PIERRE FINET :

Ah non, la Régie était très au courant de l'entente avec l'Ontario. C'est nous-mêmes qui l'avons amenée sur le plancher et qui contestions même, les prémisses mêmes sur lesquelles Hydro-Québec Distribution se reposait pour justifier d'avoir recours à la centrale de Bécancour en périodes de pointe.

1540

Nous, on leur a dit : « Il y a cinq cents mégawatts (500 MW) qui existent. » Mais la Régie dans sa décision, si vous la lisez, ça dit : « Hydro-Québec dit qu'elle n'y a pas droit. Donc, moi, je crois Hydro-Québec puis je n'en tiens pas compte. »

1545

D'après moi, la Régie avait un empressement à faire en sorte qu'il arrive de quoi avec Bécancour.

1550

LE PRÉSIDENT :

1555 Vous avez jeté un doute sur la valeur des prévisions d'Hydro-Québec. Est-ce qu'il y a déjà eu des études pour vérifier quelle était la valeur des prévisions d'Hydro-Québec, mettons sur vingt-trente (20-30) ans? Est-ce que ça a déjà été analysé?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1560 Oui. Je crois que oui, puis je pourrais m'engager à essayer de vous trouver la référence. Je sais qu'au point de vue de l'énergie, l'exagération est systématique puis ça a été prouvé souvent. Au point de vue de la puissance, je ne le sais pas. Il va falloir que je fasse plus de recherches, mais si vous voulez, moi. je m'engage à essayer de vous trouver la réponse.

1565 D'ailleurs, je pense que ça a été mentionné aussi dans le rapport Mousseau-Lanoue.

LE PRÉSIDENT :

1570 Alors, écoutez, la commission prend note de votre engagement...

M. JEAN-PIERRE FINET :

1575 Parfait.

LE PRÉSIDENT :

... et s'attend à ce que vous nous fournissiez les références ou l'étude, si c'est disponible.

1580 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Je vais essayer. Je vais faire tout mon possible pour vous trouver l'information.

LE PRÉSIDENT :

1585 Excellent.

LA COMMISSAIRE :

1590 Je veux revenir sur l'entente Ontario-Québec. Le MEHQ, qu'est-ce que c'est?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1595 C'est une bibitte d'Hydro-Québec Production. C'est Marketing d'énergie Hydro-Québec.
Qu'est-ce que ça fait dans la vie puis tout ça? Je ne le sais pas. Moi, la séparation fonctionnelle
quand c'est fait pour échanger avec les Américains, c'est d'accord. Mais quand c'est fait pour
soustraire des choses, là, je suis moins d'accord.

1600 Mais bon, en tout cas, c'est une filiale d'Hydro-Québec Production qui sert à quoi? Je n'en
sais vraiment trop ou quoi. Ça sert probablement juste à ça.

LA COMMISSAIRE :

1605 O.K.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1610 Mais dans le cadre de la cause à la Régie, on a levé l'incorporation et l'incorporation dit que
c'est une filiale d'Hydro-Québec et non pas d'Hydro-Québec Production. Mais là, je joue peut-être
sur les mots, mais bon, quant à moi, Hydro-Québec c'est Hydro-Québec.

LA COMMISSAIRE :

1615 Merci pour la clarification.

LE PRÉSIDENT :

1620 Le rapport qui est fait au NFCC, est-ce que c'est Hydro-Québec qui le fait ou Hydro-Québec
Distribution? C'est l'entité globale ou l'entité...

M. JEAN-PIERRE FINET :

1625 Le document qui vous a été déposé est signé par Hydro-Québec Distribution, la Direction
des approvisionnements et de la planification, je crois.

LE PRÉSIDENT :

1630 Oui.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1635 Mais dans le paragraphe introducteur, on dit que c'est le Québec Coordinating Council. Donc, est-ce qu'ils parlent au nom du Québec Coordinating Council? Qui est qu'il y a dans le Québec Coordinating Council? Je n'en ai aucune espèce d'idée, mais ça demeure un document d'Hydro-Québec Distribution qui disait, qui jurait que cette entente-là n'existait pas en réel et qui après dit : « Ah, c'est beau on l'a. »

LE PRÉSIDENT :

1640 Est-ce que les échanges entre provinces ou entre entités productrices ou utilisatrices échappent aux appels d'offres d'Hydro-Québec? Est-ce que si Hydro-Québec Distribution a des surplus, par exemple, il peut l'écouler sur le marché? Mais pourrait-il à ce moment-là dire : je donne à X entités tant de mégawatts que j'ai en surplus, mais vous me les redonnerez à un autre moment, quand ça me conviendra?

1645 Est-ce qu'il faudrait passer par la procédure d'appel d'offres pour faire ça ou si c'est à l'intérieur des pouvoirs qu'Hydro-Québec Distribution peut utiliser?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1650 Écoutez, quant à moi Hydro-Québec peut faire ce qu'il veut... Production, Hydro-Québec Production peut faire ce qu'il veut, ils ne sont pas régis par la Régie de l'énergie.

LE PRÉSIDENT :

1655 Non, non, je ne dis pas Production, je dis Distribution. Hydro-Québec Distribution, quand ils ont des surplus, ils peuvent les écouler sur le marché?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1660 Oui, mais ils ne l'ont jamais fait. Et c'est une des choses qu'on a recommandées, nous, qu'Hydro-Québec justement écoule ses surplus, puis ils ne veulent pas.

LE PRÉSIDENT :

1665 Alors, mais théoriquement, je sais qu'ils ont ce pouvoir. Mais ma question est la suivante : s'ils décidaient que ce surplus-là, ils le donnent à l'Ontario, puis que l'Ontario décidait en échange

1670 on vous en redonnera quand vous en avez besoin. Est-ce que ce bloc d'énergie légalement peut échapper à l'appel d'offres?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1675 Bien, je ne suis pas juriste, mais j'imagine que oui. Quand il y a une entente entre deux provinces, par décret, par surcroît, parce que c'est le décret de 2014...

LE PRÉSIDENT :

1680 Mais je ne parle pas par décret. Si eux ont un bloc d'énergie, au lieu de l'écouter sur le marché comme ils ont le loisir de le faire, ils appellent Hydro-Ontario puis ils disent : on est en été là, je vous le donne ce bloc d'énergie, mais vous me le redonnerez un autre moment quand j'en ai besoin. Là, c'est un échange à coût nul.

Est-ce que Hydro-Québec Distribution peut faire ça?

1685

M. JEAN-PIERRE FINET :

J'imagine que oui parce que c'est... bien, j'imagine que oui. Je ne suis pas juriste, encore là, je peux peut-être...

1690

LE PRÉSIDENT :

Mais vous avez quand même d'excellents juristes, en tout cas ils arrivent à des résultats des fois. On est obligé de constater ça.

1695

M. JEAN-PIERRE FINET :

1700 On ne les gagne pas toutes. Mais normalement, Hydro-Québec doit aller en appel d'offres pour tout approvisionnement. D'ailleurs, ils vous l'ont répété, Hydro-Québec, maintes et maintes fois.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est ça. Est-ce que ça serait considéré comme un approvisionnement, un échange?

1705

M. JEAN-PIERRE FINET :

1710 Moi, si j'étais le gouvernement ou si j'étais la Régie je l'accorderais, dans la mesure où il n'y a pas de dollars associés puis que c'est juste un échange de bon voisinage. Ce n'est pas, quant à moi, un approvisionnement, c'est une entente de bon voisinage.

LE PRÉSIDENT :

1715 À qui devrions-nous poser cette question pour avoir une réponse au plan légal, qui soit fiable, à votre avis?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1720 Le ministère des Ressources naturelles.

LE PRÉSIDENT :

1725 On va tenir compte de votre réponse. D'accord. Permettez que je me relise un peu. Ah, oui. Dans les blocs d'énergie, je dirais que les gens accordent bénévolement à Hydro-Québec, s'il y avait une prime à cette contribution, s'il y avait une valeur monétaire – puis là, demandez-moi pas de quelle façon, mais avez-vous l'impression que ça pourrait augmenter sensiblement le trois cents mégawatts (300 MW) minimum dont vous nous avez fait état?

1730 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

1735 De, un, oui, je crois que oui, et on en a discuté à la Régie de l'énergie. D'ailleurs, il y a d'autres groupes qui ont présenté entre autres ce qui se fait en Angleterre. En Angleterre, ils rémunèrent ces appels au public là. Je ne me rappelle pas exactement comment, mais oui, c'est une chose qui est faite et qui est plus possible de réaliser maintenant avec les compteurs de la nouvelle génération. Parce que Hydro-Québec peut justement constater que ce n'est pas *phony*. Que ce n'est pas...

1740 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Avez-vous une idée de quelle ampleur ça pourrait...?

1745

M. JEAN-PIERRE FINET :

1750 Non. Mais moi, je suis convaincu, même si on faisait simplement dire aux gens en plein
hiver : écoutez, si vous réduisez votre consommation, on n'aura pas à démarrer Bécancour, je
pense qu'on irait chercher deux, trois, quatre fois plus que qu'est-ce que les gens donnent.
J'exagère peut-être, mais il reste que les gens, il y a une limite quand même à contribuer à la
réduction de l'appel en puissance, mais c'est quand même... bon.

1755 J'ai même déjà vu, moi, sept cents mégawatts (700 MW) quelque part. Hydro-Québec
disait : bon, notre évaluation était peut-être plus ou moins boiteuse, mais c'est vraiment un
minimum de trois cents à cinq cents mégawatts (300-500 MW), ce qui n'est pas à dédaigner non
plus. Ce qui est l'équivalent pratiquement de Bécancour.

1760 Puis Bécancour, comme je disais au début de mon mémoire, ce n'est même pas un point
cinq pour cent (1,5%) de la puissance installée d'Hydro-Québec, les besoins en puissance. C'est
loin d'être la fin du monde, Bécancour.

LE PRÉSIDENT :

1765 Vous signalez dans votre mémoire qu'Hydro-Québec ne prévoit implanter qu'un maximum
de trois cents mégawatts (300 MW) de nouvelles initiatives visant la réduction de la demande en
puissance au cours du présent plan d'approvisionnement.

1770 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1775 Pourquoi à votre avis il n'y en a que trois cents (300)?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1780 Parce que la facilité c'est juste de dire : regarde, il en manque, puis on va en rajouter. C'est
tellement plus simple, puis de le faire pour vingt (20) ans, puis tu n'as pas à t'en badrer pendant
longtemps. Tant qu'à moi, c'est une façon, c'est une façon trop facile et trop coûteuse, d'ailleurs,
parce que ce n'est pas eux qui payent, c'est nous les payeurs de tarif, de régler le problème avec
l'argent des autres, finalement.

1785

On en a là, des surplus d'énergie, qui nous sortent par les oreilles. Il y a moyen de mieux gérer l'appel en puissance qu'on a là, et tant qu'à moi, il faudrait faire ça d'abord et avant tout. Quand on aura épuisé ces moyens-là, là, on partira Bécancour. Mais pas avant.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Vous dites que le plan énergétique à long terme de l'Ontario fait place au stockage d'électricité.

1795 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Oui.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

Avec quelle méthode?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1805 Ce n'est pas précisé dans le *Long-Term Energy Plan*, le plan énergétique à long terme que j'ai vu, mais il y a une association de stockage en Ontario. Il y a des progrès qui se font sur d'autres types de stockage, comme l'air comprimé et autre, les *flywheel* aussi, mais eux aussi sont à l'avant-garde du stockage. Et d'ailleurs, si vous voulez, je pourrais quasiment prendre un autre engagement. Il y a la Californie, je pense que c'est un point deux gigawatt (1,2 GW) de puissance en stockage qu'ils prévoient au cours des prochaines années. Et ça, je vais essayer de vous l'acheminer.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

La référence serait intéressante.

1815 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Oui. J'en ai deux.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais revenir sur la question du marché secondaire. Bon. On nous a dit, au cours de l'audience, que le réservoir de gaz naturel liquéfié contiendrait vingt mille mètres cubes

1825 (20 000 m³). Vingt mille mètres cubes (20 000 m³), ça correspond à peu près à cent (100) heures de production, compte tenu du volume évidemment que la centrale TCE est capable d'absorber.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1830 Et compte tenu qu'on la gaspille deux sur trois.

LE PRÉSIDENT :

1835 Bon. Ma question est la suivante : on nous a dit aussi qu'on pourrait aller à trois cents mégawatts (300 MW).

M. JEAN-PIERRE FINET :

1840 Trois cents (300) heures ou trois cents mégawatts (300 MW)

LE PRÉSIDENT :

1845 Excusez, trois cents (300) heures. Excusez-moi, oui, vous avez bien raison. J'ai fait un lapsus. Mais ça fait une différence de deux cents (200) heures, c'est-à-dire deux fois la capacité de GNL stocké.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1850 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1855 S'ils vont à trois cents (300) heures, ils n'auront pas le temps en l'espace de quelques jours de remplir ça avec des camions venant de Montréal. À votre avis, ça vient d'où le gaz pour deux cents (200) heures additionnelles qui peuvent être nécessaires à une période de quinze (15) jours?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1860 Je ne sais pas. Je sais qu'ils vont l'acheter au prix du marché. L'avantage économique supposément ne sera plus là, de toute façon. Je ne sais vraiment pas. Vous voulez dire en équivalent en gaz gazeux?

LE PRÉSIDENT :

1865

Oui, c'est ça. Je me demandais, est-ce que c'est probablement via le marché secondaire auquel vous faites allusion, que je connaissais mal?

M. JEAN-PIERRE FINET :

1870

Oui. Il y a le marché, mais encore là il faudrait... moi, je ne veux pas répondre au nom de Gaz Métro, il faudrait leur poser la question.

LE PRÉSIDENT :

1875

Non, non, on va leur demander. Soyez certain. Mais on veut savoir si ça a rapport avec votre marché secondaire.

M. JEAN-PIERRE FINET :

1880

Et tant qu'à moi, il y a le marché secondaire et, comme je vous dis, d'après moi il y en a assez, mais sinon il y aurait aussi TransCanada directement.

Quand Hydro-Québec a négocié, quand ils ont coupé de cent cinquante (150) à cent trente-six millions de dollars (136 M\$) la pénalité, c'est parce qu'ils ont libéré du gaz sur le transport. Mais le gaz était réservé sur une base annuelle. Là, si c'est réservé sur une base de pointe, ça risque d'être plus cher.

1885

Mais il reste que c'est une possibilité quand même, là. Ils sont plogués sur le tuyau direct de TransCanada. Ils peuvent acheter du gaz sur le marché secondaire, mais ils peuvent faire une entente avec TransCanada aussi.

1890

LE PRÉSIDENT :

Mais ce qu'ils nous ont dit c'est que ce n'est pas évident qu'il y aura de la place dans le tuyau.

1895

M. JEAN-PIERRE FINET :

Ils font peur au monde, là. Dans la mesure où IFFCO part, dans la mesure où tous les autres projets partent, et cetera, et cetera. Mais on est loin de la coupe aux lèvres. On est loin

1900

d'avoir à grossir les tuyaux. On n'est pas rendu là, à ce que je sache. Encore là, demandez à TransCanada, si vous voulez. Mais moi, tant qu'à moi, c'est loin d'être dans les cartons.

1905 **LE PRÉSIDENT :**

Ça met fin à mes questions. Alors, on s'excuse d'avoir pris autant de votre temps, mais il y avait beaucoup d'idées nouvelles qu'aborde votre mémoire et on voulait des précisions sur plusieurs des éléments. Alors, on vous remercie de votre collaboration.

1910 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Juste une précision pour les engagements. J'ai la Californie, puis l'autre c'était quoi le premier dont?

1915 **LE PRÉSIDENT :**

Oups! Je ne les ai pas notés personnellement.

1920 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Moi non plus.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

La fiabilité des prévisions d'Hydro-Québec.

1930 **M. JEAN-PIERRE FINET :**

Ah, O.K. C'est vrai, parfait. Merci.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord? Alors, merci. Nos analystes tiennent compte de tout ça.

1940

M. SYLVAIN MORISSETTE

LE PRÉSIDENT :

1945 Alors, j'appellerais monsieur Sylvain Morissette de l'Association unie, Local 144. Bonsoir, Monsieur Morissette.

M. SYLVAIN MORISSETTE :

1950 Bonsoir, Monsieur le président, concitoyens, concitoyennes.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 2 : « Le Local 144 tient à préciser d'emblée... »

1955 **Fin de la phrase à la page 3 : « [...] perfectionnement à la fine pointe. »**

Nos travailleurs sont des spécialistes reconnus dans les domaines de la tuyauterie et font leurs preuves à travers de très nombreux chantiers industriels à travers le monde.

1960 **(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).**

Début de la phrase à la page 5 : « Deux métiers principaux au centre de la... »

Fin de la phrase à la page 6 : « [...] utilisation de machinerie lourde spécialisée. »

1965 Une fois que l'assemblage est effectué selon des procédures spécifiques, l'équipe de soudage intervient et effectue la soudure.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1970 **Début de la phrase à la page 7 : « Au Québec, ce sont près de 700 travailleurs... »**

Fin du mémoire.

Merci.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie pour votre mémoire. Une ou deux questions. Est-ce que les travailleurs de ce secteur-là, de votre secteur, ici, dans la région sont assez nombreux pour les besoins d'un projet comme celui-ci ou s'il faudrait en importer de l'extérieur?

1980

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Bien, quand on parle d'en importer de l'extérieur, ça serait...?

1985

LE PRÉSIDENT :

Bien, de Montréal, de Québec.

1990

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Dans la région de Montréal...

LE PRÉSIDENT :

Les régions voisines.

1995

M. SYLVAIN MORISSETTE :

... peut-être une petite quantité. Dans ce temps ici, une petite quantité, pratiquement pas.

2000

LE PRÉSIDENT :

Pratiquement pas. Donc, la main-d'oeuvre spécialisée de la région serait normalement suffisante pour un projet de cette importance?

2005

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Oui, Monsieur.

LE PRÉSIDENT :

2010

Si jamais le projet Stolt démarrait à peu près en même temps?

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2015

Bien, c'est là qu'on peut aller, comme je vous dis, on peut aller dans la région de Joliette un petit peu, Montréal. C'est sûr qu'à Montréal, j'ai un grand bassin. J'ai un grand bassin aussi dans la région de Québec et dans les environs.

2020

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et comment ça se passe au niveau du placement? Est-ce qu'on vide d'abord toute la main-d'oeuvre locale avant de faire appel à l'extérieur?

2025

M. SYLVAIN MORISSETTE :

C'est toujours ainsi, oui.

2030

LE PRÉSIDENT :

Pardon?

M. SYLVAIN MORISSETTE :

C'est toujours comme ça.

2035

LE PRÉSIDENT :

C'est toujours comme ça?

2040

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Oui.

2045

LE PRÉSIDENT :

C'est l'employeur ou c'est le Local qui décide?

2050

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Bien, c'est l'employeur qui décide.

2055

LE PRÉSIDENT :

C'est l'employeur qui décide.

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2060 Dans l'industrie de la construction, il y a une référence de main-d'oeuvre qui se fait. L'employeur fait une demande à la Commission de la construction du Québec, ainsi que nous on peut référer nos travailleurs pour la compagnie, le contracteur qui avoir la job, le travail.

LE PRÉSIDENT :

2065 O.K. En termes de projet générateur d'emplois, j'imagine que le projet Stolt est plus important potentiellement que celui de Gaz Métro qui est plus petit, effectivement, ou si c'est autant de... pour votre main-d'œuvre?

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2070 Je vais vous dire que tous les projets sont importants.

LE PRÉSIDENT :

2075 Oui, oui, ça, je le comprends. D'accord.

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2080 Surtout dans ce temps ici, tous les projets sont importants.

LE PRÉSIDENT :

2085 Oui. Est-ce qu'il y a un taux de chômage important parmi vos travailleurs à ce moment-ci?

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2090 Dans la région de la Mauricie, oui. Très important.

LE PRÉSIDENT :

Oui, en Mauricie?

M. SYLVAIN MORISSETTE :

2095 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'ils vont travailler à l'extérieur?

2100

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Oui, il y en a. J'en ai en Alberta. J'en ai un peu partout en Amérique du Nord.

2105

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parfait. Bien, écoutez, votre message est bien reçu. On vous remercie de cette contribution et voilà.

2110

M. SYLVAIN MORISSETTE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2115

Alors, on va tenir compte de votre point de vue.

2120

Mme MONIQUE FONTAINE

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que madame Monique Fontaine est dans la salle?

2125

Mme MONIQUE FONTAINE :

Bonsoir, Monsieur le président. Madame la commissaire, Mesdames, Messieurs.

2130

LE PRÉSIDENT :

Voulez-vous rapprocher le micro, s'il vous plaît?

2135

Mme MONIQUE FONTAINE :

Oui. Comme ça?

2140 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va aider à mieux saisir votre propos.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2145

C'est bon. Mon nom est Monique Fontaine. J'habite présentement à Trois-Rivières, une ville relativement polluée. Je vis dans le voisinage immédiat du site visé par le *Projet de stockage et regazéification de gaz naturel liquéfié à Bécancour* en partenariat avec TransCanada Énergie et Gaz Métro.

2150

Comme Québécoise, je me considère comme solidairement propriétaire de la Société d'État Hydro-Québec. J'ai assisté aux séances du BAPE sur le projet et j'ai donc assisté aux séances avec intérêt. C'est un apprentissage de la politique pour moi.

2155

Si je recule en arrière, je pourrais parler de la fierté qu'on a eue. Je pourrais revenir en arrière puis une longue mémoire d'électrification des campagnes, de ma mère qui danse pour célébrer la fin de la grande noirceur en septembre, quand j'ai dix (10) ans. Je pourrais parler de l'équipe du tonnerre et de l'éclair qui est dans le symbole d'Hydro-Québec; des campagnes libérales « Maîtres chez nous ». Bref, ça me rejoint beaucoup quand Éric Martel, le président dit qu'il faut redonner – dans un de ses messages, c'est qu'il faut redonner aux Québécois puis redonner, là, tu sais, la fierté. Il faut que les Québécois redeviennent fiers d'Hydro-Québec. Donc, il y a de l'espoir, il est conscient.

2160

On a tenté, pendant les séances, de nous convaincre que le client du projet c'était le citoyen québécois, dis-je, qui risquait de manquer d'électricité au plus fort de l'hiver. Mais moi, je n'ai pas du tout été convaincue. Et on a appris que les besoins en périodes de pointe avaient tendance à diminuer, d'une part. Puis je pense que dans la dynamique entre Hydro-Québec Distribution et Hydro-Québec Production, il y a une grande perte d'énergie, si ce n'est pas une perte de puissance.

2165

2170

Le client privilégié, à mon avis, il serait plutôt américain et dans son plan stratégique, dans ses rapports annuels, d'ailleurs, quand on fait état de succès, on parle de l'énergie verte qu'on met à la disposition du Nord-est américain.

2175 Donc, le client privilégié est certainement Américain, parce qu'il est plus payant tout simplement. En fait, en 2015, les exportations nettes d'électricité représentaient seulement 15 % du volume des ventes, mais ces exportations ont généré 29 % du bénéfice net de l'entreprise. Donc, c'est beaucoup plus payant de s'intéresser aux clients américains qu'aux propriétaires québécois.

2180 Et quand on cherche le client, je vais citer Éric Martel dans un communiqué de presse qu'il a émis le 8 juin 2016 :

2185 « *Notre électricité propre et renouvelable et notre savoir-faire nous permettent d'aborder l'avenir avec ambition, tant pour nos clients que pour le Québec.* »

 Alors, la distinction est claire. Il y a le client et il y a le Québec. Et il y a un client payant puis un propriétaire qui est un peu dépossédé, à mon avis.

2190 Alors, bon. Donc, j'é mets l'opinion qu'il ne faudrait pas carboniser chez nous pour exporter vert chez les Américains, qui pourraient peut-être se préoccuper de la traçabilité de l'énergie électrique qu'ils consomment.

2195 À propos d'énergie verte, parce que c'est ce dont Hydro-Québec... ça, c'est les paroles de la chanson, c'est : « de l'énergie verte, des autos électriques, c'est renouvelable, c'est propre... » Bon. Mais je trouve que l'idée de produire de l'électricité avec des hydrocarbures, c'est désuet, mort, c'est la boucane de la Chine qui ne voit plus le soleil. Ça n'a pas d'allure. C'est ne pas avoir une vision globale des choses et puis de ne pas avoir de vision systémique d'un projet. C'est totalement désuet. C'est particulièrement incompatible avec les objectifs de gestion environnementale. Puis on pourrait dire que la *Loi sur le développement durable*, dans son énoncé de principe de l'internalisation des coûts le précise : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout le cycle de vie.

2200 Donc, ça veut dire qu'il faut regarder les intrants au total, par exemple la provenance du gaz, les effets de la fracturation hydraulique, l'ensemble des extrants, notamment, l'image d'Hydro-Québec auprès des citoyens puis le précédent qui est créé.

2205 Si le discours des pouvoirs publics est unanime pour convenir de l'urgente nécessité d'agir, il faut considérer que le rôle d'Hydro-Québec est crucial pour orienter les investissements en fonction des objectifs qu'ils prônent. En fonction des objectifs qu'on met de l'avant quand on prend la parole dans des tribunes internationales. Ça nous fait une belle jambe et les mots ne coûtent pas cher.

2215 Je pense qu'Hydro-Québec doit encourager l'innovation puis jouer un rôle de leader, tant au niveau national qu'international. Éviter une logique de dépossession qui est présente historiquement, mais s'orienter vers... orienter, prendre son rôle pour orienter puis jouer vraiment son rôle dans la crise environnementale qu'on vit en ce moment. Ils sont bien placés pour le faire.

2220 Je veux parler du marchand d'hydrocarbures. Quand j'ai regardé, quand on regarde l'organigramme d'Hydro-Québec, puis quand on voit... O.K. Je considère qu'il y a un organigramme formel et un organigramme émergent. L'organigramme émergent c'est toute la structure tentaculaire de pipelines qu'ils nous amènent. On pourrait tracer une ligne en bas de l'organigramme puis on aurait des hydrocarbures, des hydrocarbures dont on ne connaît pas la provenance, gaz de schiste Mexique, qu'on ne sait pas, puis peut-être éventuellement du Québec, pourquoi pas?

2230 Et ça va devenir un approvisionnement, et pour faire de l'énergie propre, pour faire de l'énergie verte, on va s'approvisionner chez un marchand d'hydrocarbures. Je trouve qu'il y a du travail en sous-oeuvre. Il y a des logiques. Il y a toujours des logiques, elles ne sont pas toujours évidentes. Donc, une pratique terrible en matière d'environnement, brûler des hydrocarbures. Ça serait une rose noire dans ce qu'Hydro-Québec appelle le bouquet électrique du Québec.

2235 En plus, moi, je trouve que le partenariat avec TransCanada c'est une alliance très douteuse. TransCanada, c'est tentaculaire, ça. C'est une entreprise qui fait fi des règles et usages démocratiques, qui a refusé de se conformer aux règles habituelles de gouvernance, qui a procédé à des forages sans autorisation sur le territoire québécois; qui a contesté les positions des instances gouvernementales québécoises devant les tribunaux; qui poursuit le gouvernement américain pour avoir refusé la construction d'un pipeline sur son territoire; qui a refusé de produire sa documentation en français et qui, via la Canadian Standard Association, rédige et modifie la loi canadienne qui la régit.

2245 J'ai consulté le plan stratégique 2016-2020. J'ai constaté que l'énoncé de mission de la Société d'État, qui a fait notre fierté, baignait dans un flou académique. Il y a des contorsions sémantiques. Il y a des pirouettes de vocabulaire. Mais, par contre, quand vient le temps de nommer l'objectif, c'est très clair; l'objectif c'est d'augmenter les profits. C'est prédominant, c'est formulé très clairement.

2250 Puis un peu préoccupant, aussi, c'est en lien avec cet objectif-là. Un peu plus loin, on nous parle des incitatifs financiers qui sont offerts aux cadres en fonction de la réalisation des objectifs de rendement.

2255 Les objectifs de rendement, c'est du rendement comptable. C'est une richesse comptable et les incitatifs au cadre sont en lien avec l'atteinte des objectifs. C'est normal. Mais c'est une logique de gestion privée, puis c'est une société d'État. Ça ne devrait pas être exactement la même vision des choses.

2260 En fait, en matière de bonis versés aux cadres d'Hydro-Québec, dans les cinq dernières années – un article de Pierre Couture dans le Journal de Québec, 20 juin 2016, je pense, considère que dans les cinq dernières années, c'est autour de cinq fois vingt millions (20 M\$) qui ont été versés en primes, en bonis aux cadres. Donc ça, ça fait cent millions (100 M\$), c'est pas mal plus que le soixante-quinze (75), c'est quand même intéressant.

2265 Donc, bon. Je le laisse comme ça, je continue parce que je veux finir. Monsieur le président, je n'ai pas entendu beaucoup d'interventions documentées et enthousiastes à l'égard du projet. J'ai assisté aux séances puis... Monsieur le président, Madame la Commissaire, ce projet ne doit pas être autorisé. La pile de la voiture électrique qu'on nous propose, elle est alimentée par une génératrice aux hydrocarbures. Je n'achète pas.

2270 Nous sommes conscients de la richesse de notre capital naturel collectif. Nous entretenons des attentes élevées à l'égard des personnes qui assument des charges politiques; vous pourrez donc les assurer de notre participation et de notre engagement. Ce qui est énoncé comme cinquième principe de développement durable :

2275 « *Participation et engagement. La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.* »

2280 Voilà. Nous sommes guidés par le sentiment impérieux de devoir agir dans la perspective du bien commun dans le respect de notre héritage, dans l'intérêt, en vue du bien commun de nos petits-enfants et de leurs petits-enfants.

Nous voulons que le plan stratégique d'Hydro-Québec soit révisé de façon à confirmer clairement la mission sociale de la société d'État;

2285 Nous voulons que la performance d'Hydro-Québec soit clairement associée au développement d'énergies propres, renouvelables, accessibles à peu de frais et innovantes;

2290 Nous voulons que les incitatifs au rendement prévus pour les cadres dans le plan stratégique 2016-2020 ne soient pas liés à l'accroissement du profit de la société d'État, mais à d'autres indicateurs de performance, eux, associés au développement durable, à l'innovation;

Je continue. Nous voulons que le projet soit considéré de façon systémique;

Que la provenance du gaz naturel que nous consommons soit traçable;

2295 Que Gaz Métro et TransCanada Énergie démontrent de façon explicite qu'elles n'ont pas recours aux paradis fiscaux;

2300 Que les instances politiques et les décideurs démontrent qu'ils ne détiennent pas d'actions, d'intérêt financier, ni dans Gaz Métro ni dans TransCanada Énergie.

Nous voulons qu'on révise et qu'on déclare caduques les lois qui concèdent à des entreprises des droits sur le territoire, qui visent à favoriser l'exploitation du territoire et aliènent les droits fondamentaux des populations qui les occupent.

2305 Et dans cette même lancée, nous voulons que soit retiré le Projet de loi numéro 106.

LE PRÉSIDENT :

2310 Je vous remercie. Je voudrais avoir une précision. Quand vous dites que la pile de la voiture électrique qu'on nous propose est alimentée par une génératrice aux hydrocarbures. On est la province dont l'électricité en Amérique du Nord en fait même l'état nord-américain, qui a le plus haut pourcentage d'énergie renouvelable dans son bilan de production d'électricité. Comment pouvez-vous dire qu'on nous propose une pile électrique alimentée par une génératrice aux hydrocarbures?

2315

Mme MONIQUE FONTAINE :

L'électricité produite à Bécancour...

2320

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas l'électricité de la province, là. Là, vous dites, vous généralisez. La pile de la voiture électrique est alimentée par une génératrice aux hydrocarbures.

2325

Mme MONIQUE FONTAINE :

Oui. C'est une image.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

2335 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

L'usine de Bécancour va produire de l'électricité.

LE PRÉSIDENT :

2340 Quatre jours sur trois cent soixante-cinq (365).

Mme MONIQUE FONTAINE :

2345 Oui. C'est ce que je remets en question. Quatre jours, là, ce n'est pas logique. À première vue, ce n'est pas logique et il y a des gens qui sont intervenus pour le dire, puis qui ont amené toutes sortes de solutions intéressantes, toutes sortes de choses très bien documentées, très techniques, finalement.

2350 Moi, ce que je dis c'est qu'il y a plusieurs logiques. Il y a toutes sortes de logiques. Il y a des logiques... il y a toutes sortes de logiques.

LE PRÉSIDENT :

2355 D'accord. J'ai compris votre point de vue. Bien, écoutez, on vous remercie de votre mémoire.

Mme MONIQUE FONTAINE :

2360 C'est moi qui vous remercie.

M. JEAN FALAISE

2365 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on passerait à un autre intervenant. Monsieur Jean Falaise, pour le Comité de citoyens de Durham-Sud.

M. JEAN FALAISE :

2370

Rebonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2375

Bonsoir.

M. JEAN FALAISE :

2380

Malheureusement, il y a un collègue qui est manquant parce que ce n'est pas lui qui déterminait l'agenda de ce soir, et puis je vais essayer de faire le mieux que je peux, la présentation.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2385

Début de la phrase à la page 1 : « Le Comité de citoyens de Durham-Sud... »

Fin de la phrase à la page 1 : « [...] relié entre autres au bruit. »

2390

Durham-Sud c'est une municipalité de campagne d'environ mille (1 000) personnes, mille (1 000) habitants, et puis notre eau c'est une eau non traitée, c'est une eau potable qu'on tient énormément à coeur. Et ça nous permet des économies assez importantes au niveau du budget de la Municipalité.

LE PRÉSIDENT :

2395

À quelle distance d'ici?

M. JEAN FALAISE :

2400

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

À quelle distance d'ici?

2405

M. JEAN FALAISE :

Une heure et demie à peu près, ça veut dire peut-être une centaine de kilomètres.

LE PRÉSIDENT :

2410 D'accord.

M. JEAN FALAISE :

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2415

Début de la phrase à la page 1 : « Nous avons réalisé et travaillons à la réalisation... »

Fin de la phrase à la page 4 : « [...] en plus la climatisation, une économie de 36 %. »

2420 Excusez-moi, il y avait une photo... non, ce n'est pas ça. Il y avait deux photos avec ça. Ah, je les ai. Excusez-moi. Ah, elles sont à part. Bon.

2425 Alors, ça, c'est une maison bigénérationnelle de soixante par vingt-quatre (60x24). Et à ce moment-là, son coût d'énergie est de mille quatre cents dollars (1 400 \$) par année. Alors, c'est juste pour vous dire qu'avec des mesures qui ne sont pas trop dispendieuses, on peut obtenir des effets à long terme sur les coûts d'énergie et ils peuvent limiter les pointes, à ce moment-là, ou les supprimer tout simplement.

2430 Il y avait une autre photo. Ah, merci, c'est parfait. Alors ça, aussi, c'est une maison de mille six cent cinquante pieds carrés (1 650 pi²), et ça, c'est l'exemple dont on parlait tantôt.

Si je vous les amène c'est justement pour prouver que, de façon concrète c'est possible. Ce n'est pas juste des chiffres qu'on vous amène, c'est des réalisations. Et vous voyez que la personne ne se prive pas. Elle a la climatisation et tout ça.

2435 Alors, le coût chauffage solaire, passif plus géothermie, coût annuel chauffage électricité une moyenne de mille trois cent soixante-seize (1 376 \$).

2440 Comparaison avec système de chauffage antérieur impossible, car ces systèmes datent de sept ans, l'âge de la maison. Maison unifamiliale, une seule personne y vit, son sous-sol pleine grandeur plus un étage de mille six cent cinquante pieds carrés (1 650 pi²), chauffage thermopompe murale air-air de dernière génération installée depuis deux ans, plus chauffage d'appoint au bois. Diminution des coûts annuels chauffage et électricité de trente-six pour cent (36 %) depuis l'installation de la thermopompe versus les plinthes chauffantes avant.

2445

Il y a aussi des panneaux solaires passifs à usage autant résidentiel, commercial, institutionnel qu'industriel, qui existent sur le marché, qui sont des panneaux solaires qui sont à l'extérieur, noir, en acier, et qui ont un système de récupération d'air en arrière, avec une pression, et ça permet de diminuer les coûts énormes.

2450

Moi, j'ai l'exemple, j'ai une porcherie qui a pu diminuer ses coûts de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) de chauffage, un seul bâtiment. Alors, c'est de l'argent récurrent qui est là, et c'est beaucoup moins demandé au niveau électrique.

2455

Nous croyons qu'il faudrait des campagnes télévisées en prenant comme modèle les campagnes sur l'alcool et le cellulaire au volant, sur la cigarette, car la très grande majorité des Québécois sont peu sensibilisés à ces méthodes d'économie d'énergie.

Le financement de ces mesures :

2460

En utilisant le montant prévu pour le projet d'alimentation et de fonctionnement de la centrale thermique TCE pour cent (100) heures par année, Hydro-Québec pourra financer des mesures d'économie d'énergie d'envergure nationale couvrant toutes les régions du Québec et offrant de l'emploi à des milliers de personnes.

2465

Nous croyons qu'Hydro-Québec devrait rechercher des solutions durables à long terme auprès de ses clients au lieu de le faire parmi des solutions très coûteuses en impliquant des énergies fossiles. La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas.

2470

J'ai fini.

LE PRÉSIDENT :

Eh bien, nous vous remercions. Peut-être une ou deux questions, en avez-vous?

2475

LA COMMISSAIRE :

Alors, c'est plus par rapport à la proposition de projet, de programme que vous nous avez présenté. Combien de temps vous pensez que ça prendrait pour les réaliser?

2480

2485

M. JEAN FALAISE :

On n'a pas chiffré, Madame. On n'a pas les éléments pour chiffrer ça. La seule chose c'est qu'on a vu des mesures qui se sont réalisées très rapidement dans des situations d'urgence, comme au verglas, et puis ça peut se réaliser très rapidement.

2490

LA COMMISSAIRE :

O.K.

2495

M. JEAN FALAISE :

C'est juste la volonté de le faire et de mettre l'argent nécessaire. Et je pense qu'en utilisant justement les montants qui sont prévus pour TCE, bien, on pourrait faire un bon bout de chemin.

2500

LE PRÉSIDENT :

Vous mentionnez, la première mesure que vous proposez, vous parlez du chauffage passif. C'est du chauffage solaire, ça, évidemment?

2505

M. JEAN FALAISE :

Oui.

2510

LE PRÉSIDENT :

Bon. Il y a toujours une chose qui m'a fasciné dans cette question-là, c'est que pour optimiser le chauffage solaire, il faut que la maison soit orientée d'une certaine manière. Mais avez-vous déjà vu ça, vous, sur une rue, une maison qui serait de côté parce qu'elle serait orientée de façon optimale avec le soleil?

2515

Est-ce que ça ne supposerait pas que les municipalités qui planifient les projets de construction devraient optimiser l'alignement des rues pour permettre, en fait, automatiquement, plus de chauffage solaire passif. Si toutes les maisons d'une rue sont bien alignées, vous augmentez ce rendement énergétique?

2520

M. JEAN FALAISE :

2525

Oui. Ça, c'est une solution, mais ce n'est pas à ça que je pensais, moi. C'était plutôt, déjà, aux panneaux solaires qui existent.

LE PRÉSIDENT :

2530

Ah, O.K.

M. JEAN FALAISE :

2535

C'est quelque chose qu'on peut utiliser, qu'on peut orienter sans nécessairement déplacer ou enligner les maisons d'une certaine façon.

LE PRÉSIDENT :

2540

O.K. C'est les capteurs. Avec des capteurs passifs.

M. JEAN FALAISE :

2545

C'est les capteurs. Oui, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ah, je comprends votre idée. O.K.

2550

M. JEAN FALAISE :

Il y a aussi l'orientation solaire. Il y a aussi l'isolation thermique. Et il y a des maisons actuellement qui existent, qui sont très, très bien isolées, mais avec une ventilation adéquate.

2555

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne pensez pas qu'avec la problématique d'isolation, il y a un problème? C'est-à-dire que quelqu'un qui construit pour louer, quel intérêt il a à dépenser beaucoup d'argent pour avoir un système très efficace? C'est les locataires qui vont payer la facture.

2560

M. JEAN FALAISE :

2565 Il y a le Code du bâtiment qui existe.

LE PRÉSIDENT :

2570 Oui.

M. JEAN FALAISE :

2575 Et ça, ça peut être changé aussi, le Code du bâtiment, dans le sens dont on parle. Parce que le code du bâtiment...

LE PRÉSIDENT :

2580 Ça fait combien de temps qu'il est en révision, vous rappelez-vous de ça? Non?

M. JEAN FALAISE :

2585 Non. Je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT :

2590 Vous ne le savez pas? D'accord.

M. JEAN FALAISE :

2595 Je ne le sais pas. Mais le Code du bâtiment tel que je l'ai connu il n'y a pas tellement longtemps, il n'y avait aucune mesure qui était précisée là-dessus. Il n'y avait aucune solution qui avait été proposée. Puis il n'y a aucune proposition non plus qui est imposée.

LE PRÉSIDENT :

2600 Mais pour les vieux édifices qui constituent quand même la majorité des maisons au Québec, le patrimoine déjà bâti, c'est quand même quatre-vingt-dix-neuf point cinq (99.5), j'imagine des résidences, même si en ajoute quarante mille (40 000) par année. Est-ce qu'il n'y a pas un problème pour l'isolation des maisons? Les gens qui louent, qui ont de vieilles maisons, qui les louent?

M. JEAN FALAISE :

On va juste parler des mauvaises écoles qui sont bâties actuellement.

2605

LE PRÉSIDENT :

Oui, le patrimoine bâti.

2610

M. JEAN FALAISE :

Non, non, mais ce qui se fait actuellement, les nouvelles écoles.

LE PRÉSIDENT :

2615

Oui?

M. JEAN FALAISE :

2620

Il n'y a pas de mesure là-dessus. Les architectes ne se font pas imposer des mesures là-dessus. C'est toute une façon, une mentalité à changer. Puis ça ne se fait pas.

LE PRÉSIDENT :

2625

Ça je comprends.

M. JEAN FALAISE :

2630

Il y a certains endroits aux États-Unis, là, où c'est incroyable ce qui se fait. Puis nous autres, on dirait que parce qu'on a soi-disant des surplus puis on a des pointes qu'on n'est pas capables de contrôler ou bien qu'on contrôle très bien, mais qu'on veut s'en aller dans des milliards de dépenses, eux autres, ils sont capables de le faire. Ça prend juste une façon de penser les choses.

LE PRÉSIDENT :

2635

Je comprends. Mais ma question, ce n'est pas ça. C'est que ce nouveau patrimoine bâti, c'est très important de s'en occuper, il va être là pour longtemps. On se comprend là-dessus.

2640

M. JEAN FALAISE :

Oui.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

Mais c'est l'essentiel des maisons existantes qui consomment le plus d'énergie. De ce côté-là, comment vous voyez ça? Qu'est-ce qu'il faut faire pour réduire cette facture qui est quand même la principale facture d'énergie.

2650 **M. JEAN FALAISE :**

Écoutez, je ne suis pas un architecte. Mais je sais qu'il y a des techniques qui existent là-dessus.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne vous dis pas comment il faut les isoler, mais je veux dire, en termes de programmes, en termes d'intervention.

2660 **M. JEAN FALAISE :**

2665 C'est ça. C'est justement. Il y a des programmes qui pourraient sûrement sortir à ce moment-là avec des architectes compétents pour éviter des coûts énormes, puis amener des solutions là-dessus. Parce que n'oubliez pas qu'il y a des logements où les personnes payent trois cents dollars (300 \$) par mois ou des fois jusqu'à cinq cents (500 \$) ou six cents dollars (600 \$) de chauffage et d'énergie. Et ça serait beaucoup plus rentable que cet argent-à soit investi.

2670 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. O.K. Bien, écoutez, on vous remercie pour votre contribution et pour cet autre mémoire que vous présentez.

2675 _____

2680

M. JEAN-PIERRE LEDUC

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appellerais un dernier intervenant pour les mémoires, monsieur Jean-Pierre Leduc.

2685

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame Philippe.

2690

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

2695

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Monsieur le président, je ne sais pas si ça peut causer un problème, mais je me sentais un peu limité par les dix minutes, alors je vais faire une synthèse, puis des fois, ça arrive qu'il y a un texte qu'on retrouve plus loin, mais dans l'essence, c'est la même chose. Je n'ai pas changé, mais je voulais appuyer sur certains sujets.

2700

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

2705

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Est-ce que ça va poser problème?

2710

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est la norme. Normalement, à cause du délai, on demande aux gens de faire une synthèse, mais ça ne veut pas dire qu'on ne tient pas compte de ce que vous ne dites pas. Votre mémoire on l'a, on est capable de le lire, de l'annoter et de retenir. Soyez certain que c'est un travail d'analyse qu'on fait pour chacun.

2715

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

D'abord, pour y aller plus rapidement, je saute un peu la première page, le préambule.

LE PRÉSIDENT :

2720

Allez-y.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

2725

Je voulais parler, moi, j'aime ça me pencher, je suis un peu un enquêteur, j'aime ça me pencher sur la source du problème, comment ça peut venir le problème qu'on vit avec Hydro-Québec en rapport avec la puissance.

2730

Là, je vais lire un petit paragraphe qui est tiré de « La Régie de l'énergie devient une coquille vide. » Ça, c'est de Bernard Saulnier, c'est un ingénieur diplômé en physique de Polytechnique et de McGill en énergies renouvelables. Je lis le petit paragraphe...

LE PRÉSIDENT :

2735

Vous parlez de Bernard Saulnier et non pas Fournier.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

2740

Oui. Bien, je pensais avoir dit Saulnier, excusez-moi.

LE PRÉSIDENT :

Ah, c'est mes oreilles qui ont sifflé de travers dans ce cas-là.

2745

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

Non, mais je peux me tromper aussi. Ça m'arrive.

LE PRÉSIDENT :

2750

O.K. Excusez-moi.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

2755

«Un article de la loi de 1996 créant la Régie de l'énergie reconnaissait la juridiction légitime d'un tel tribunal sur les activités de production d'Hydro-Québec; mais quatre ans plus tard, la Loi

116 abolissait cet article de la Loi sur la Régie de l'énergie, lui retirant tout pouvoir d'examen des impacts tarifaires des décisions d'investissements d'Hydro production.

2760 *La Loi 116 instituait un bloc patrimonial de cent soixante-cinq térawattheures (165 TW/h) d'électricité hydraulique que le producteur était tenu de réserver, bon an mal an, au distributeur pour répondre aux besoins en électricité du marché intérieur du Québec.*

2765 *Depuis 2002, affranchi de tout examen public crédible du coût d'opportunité de ses investissements. »*

2770 Hydro Production agit et investit maintenant comme bon lui semble sans aucune consultation publique. En fait, cette modification de la Loi 116 est tout simplement venue placer notre société d'État québécoise en situation de monopole.

2770 Cette idée de créer les subdivisions Hydro-Québec Production, Distribution et Transport à partir de la société mère me semble un très mauvais choix d'orientation pour gérer efficacement notre ressource hydroélectrique.

2775 Hydro-Québec nous annonce qu'elle manque de puissance – ça, c'est l'exemple qu'on véhicule beaucoup – pour traverser les périodes de pointe hivernales. Ce n'est pas la première fois qu'on entend cela. En fait, selon ce que j'ai compris, Hydro-Québec serait peut-être près de la limite pour offrir aux Québécois une puissance de trente-neuf mille mégawatts (39 000 MW) dans les périodes de pointe d'ici 2020.

2780 Pourtant, en 2015, Hydro-Québec Distribution a lancé un appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW) en puissance. Hydro Distribution a reçu quelques soumissions allant jusqu'à deux cent vingt (220 \$) le kilowatt. Puis c'est la surprise. Contre toute attente, c'est Hydro Production qui remporte le concours avec une offre en puissance à cent six dollars (106 \$) le kilowatt. Pourtant le spécialiste d'Hydro, aux audiences, a souvent répété devant la commission qu'Hydro avait des surplus de dix térawattheures (10 TW/h) pour de l'énergie de base seulement. Alors que dans les faits, c'est bien elle qui a fourni ces cinq cents mégawatts (500 MW) en puissance.

2790 À mon avis, sur commande du gouvernement, Hydro-Québec Production préfère vendre notre électricité en gros à faible prix aux États-Unis et aux multinationales ou à fort prix à des acheteurs de blocs puissances en périodes de pointe, négligeant, de ce fait, les Québécois eux-mêmes.

2795 Nos surplus en électricité au Québec se chiffrent actuellement à dix térawattheures (10 TW/h). Pourtant, l'électricité pour tous les Québécois au meilleur prix possible, comme le souhaitait René Lévesque, ne me semble plus possible à cause de la façon dont Hydro Production gère notre ressource.

2800 Hydro-Québec s'est engagée BAPE après BAPE. Hydro s'engage toujours à faire de la gestion sans se lancer dans les achats. Toutes les fois, elle nous énumère une panoplie de mesures et de programmes basés sur le principe de puissance interruptible, ou couper les chauffe-eau, toutes sortes de méthodes et une panoplie de méthodes pour régler notre problème de manque de puissance en fortes demandes hivernales. Après tout ce temps, pourquoi Hydro ne l'a pas fait?

2805 Cette idée d'acheter de l'équipement au lieu de gérer autrement revient sans cesse. Hydro veut toujours la plus grosse patente sous prétexte qu'on va manquer de courant. Quand on regarde leur prédiction dans le passé, on se rend compte qu'elles avaient été plutôt alarmistes, et qu'au fond, on n'avait pas de si grands besoins.

2810 Lors du BAPE concernant l'implantation de TransCanada Energy, les hauts représentants d'Hydro nous ont dit que ce serait une catastrophe pour le Québec si TCE n'était pas construite. Eh bien! On l'a connue, la catastrophe, mais plutôt à cause de sa réalisation. Une catastrophe se chiffant au minimum à deux milliards de dollars (2 G\$) à terme.

2820 Si on revient en arrière, il y en a eu d'autres projets catastrophiques. Il y a eu le projet de la centrale thermique Suroît. Et puis, on a appris aussi que monsieur Cayer, président d'Hydro à cette époque, avait pour projet de construire douze (12) centrales comme le Suroît. Il y a eu Gentilly I, une courte aventure très dispendieuse. Il y a eu Gentilly II – souvenons-nous qu'on a projeté à un moment donné d'en construire dix (10) de plus comme Gentilly II.

2825 Cette centrale est considérée aujourd'hui comme une erreur de parcours. Les déchets radioactifs devront demeurer à Gentilly pour de nombreuses années, car malgré sa promesse, le gouvernement du Canada n'a pas aménagé de lieu sécuritaire pour les entreposer.

2830 On entend parler aussi maintenant pour la demande, pourquoi TCE a besoin de cent (100) à trois cents (300) heures, mais on en a parlé beaucoup ce soir, comparativement à trente (30) à quarante (40) heures pour la fameuse TAG, la turbine à gaz qui appartient à Hydro. À ce que je sache, il n'y a pas plus de périodes de pointe hivernales à venir qu'avant aujourd'hui.

2835 Sur le prochain sujet : « Gérer autrement notre ressource », je pense qu'il y a un monsieur, de son nom Finet, je crois, je pense qu'il a vraiment couvert ce sujet-là. La question du protocole entre Québec et Ontario pour des échanges saisonniers d'électricité.

2840 Monsieur le président, je ne sais pas si je dois revenir là-dessus? Monsieur a vraiment... Alors, pourquoi cette idée peaufinée dans les moindres détails, qui semble de loin la meilleure, n'a-t-elle pas été suggérée aux audiences de ce BAPE comme solution aux manques de puissance d'Hydro au lieu de ne parler uniquement que de TCE?

Si vous le souhaitez, j'aimerais ça reprendre quelques lignes, parce qu'il y a des lignes vraiment intéressantes. O.K., c'est ici.

2845 Ce fameux protocole d'entente fonctionnerait comme suit :

« Les gouvernements du Québec et de l'Ontario ont résolu d'accroître la collaboration entre le Québec et l'Ontario grâce à l'échange de capacités électriques;

2850 De profiter des pointes saisonnières de production et de consommation complémentaires des deux provinces, transformant ainsi les défis en opportunités;

D'utiliser les interconnexions actuelles liant les systèmes électriques des deux provinces afin d'augmenter leur capacité énergétique lorsqu'elles en ont le plus besoin;

2855 De faire profiter les consommateurs des avantages économiques de cette entente en évitant les coûts associés à la mise en place de nouveaux emplacements. »

Un peu plus loin :

2860 « D'établir une entente d'échange de capacités électriques qui assurent la fiabilité de leurs systèmes électriques respectifs à moindre coût, en tirant profit des pointes saisonnières de production et de consommation. »

Je vais un petit peu plus loin encore :

2865 « Attendu – parce que là, il y a une série d'attendus – que de temps à autre le Québec a de la puissance excédentaire pendant les mois d'été et des besoins accrus en puissance pendant les mois d'hiver;

2870 Attendu que de temps à autre l'Ontario a des besoins accrus en puissance pendant les mois d'été, et de la puissance excédentaire pendant les mois d'hiver; »

Celui-là que je trouve intéressant ici :

2875 « Attendu que MEHQ – Marketing quelque chose Hydro-Québec et le pendant ontarien – IESO désirent bénéficier des surplus de puissance saisonnière de l'autre partie en assurant qu'une quantité de mégawatts pour un mégawatt de puissance soit disponible, sans considération financière à l'égard de la composante puissance de l'arrangement. »

2880 Je pense qu'il y avait quelque chose qui m'intéressait aussi ici. Article 3 : « Assurance de puissance et d'énergie ferme par la IESO. » Le petit bout qui se lit comme suit :

2885 « Au cours de la période d'hiver de chacune des années contractuelles, de l'année contractuelle commençant le 1^{er} décembre 2015 jusqu'à l'année contractuelle se terminant le 30 novembre 2019, IESO doit s'assurer de rendre disponible le volume de puissance de la IESO afin d'aider MEHQ. » On parle toujours de l'Ontario et du Québec.

2890 « À la demande écrite de MEHQ, la IESO doit certifier par écrit à MEHQ que la puissance commise par la IESO pendant la période de livraison de la IESO n'est pas engagée ailleurs. » C'est vraiment réservé pour nous autres à ce moment-là.

2895 Alors, ça fonctionne comme ça. C'est vraiment peaufiné, le détail est là, tout est prévu pour pallier à notre manque de puissance pendant l'hiver. Il ne manque pas un détail. Je pense que les gouvernements ont apposé leur signature là-dessus. Alors, je me demande tout simplement pourquoi on ne va pas dans cette voie-là qui, selon moi, serait la meilleure.

2900 Alors, je vais parler un petit de l'émission de gaz à effet de serre et de la pertinence du projet dans ce sens-là.

2905 En réponse à la question sur la proportion de gaz de schiste dans les gazoducs de Gaz Métro, monsieur Lortie, à la commission, a longuement tergiversé pour avouer finalement qu'il n'avait pas de réponse à cette question. Il ajoute qu'aux États-Unis le ratio de production de gaz non conventionnel est de quarante pour cent (40 %).

2910 Monsieur Lortie a quand même parlé de la possibilité de trouver quarante pour cent (40 %) de gaz non conventionnels dans les gazoducs. Gaz Métro nous a ainsi démontré, par son représentant, que sa publicité « plus propre que propre » n'est plus vraie. Gaz Métro a beau vouloir se dissocier du processus d'extraction, il reste que son image de marque, la petite flamme bleue, et son slogan «La vie en bleu», se trouvent un peu salis à cause de son contenu en gaz non conventionnel dans ses gazoducs.

2910 Élaboré à partir d'énergies fossiles, le projet de Gaz Métro ne peut s'inscrire dans la lutte aux changements climatiques. Comme l'a expliqué l'expert de Gaz Métro, quarante pour cent (40 %) du gaz utilisé dans le procédé serait du gaz non conventionnel.

2915 Le CO₂ résultant de sa combustion, les fuites fugitives de méthane dues à son extraction et son transport par gazoduc produisent beaucoup de gaz à effet de serre et, par conséquent, sont très dommageables pour l'environnement.

2920 Aveuglés et poussés par les lobbys des «hommes de gaz », on dirait qu'Hydro-Québec et le gouvernement veulent constamment acheter des patentes qui fonctionnent au gaz. Rappelons que ce gaz provenant de l'extraction du schiste n'est plus ce qu'il était. Il polluerait autant que du charbon, selon certaines études.

2925 Le gouvernement du Québec doit mettre en application le protocole d'entente signé le 11 septembre 2015 avec l'Ontario. Ce protocole s'intitulait « Protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario ».

LE PRÉSIDENT :

2930 Je vous signale que vous êtes à quatorze (14) minutes. Il vous resterait en principe une minute pour conclure, s'il vous plaît.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

2935 Bien, à ce moment-là, ce que je pourrais faire, je vais sauter à la conclusion tout de suite.

2940 En conclusion, ce projet n'est pas justifiable si on considère l'extraction du gaz de schiste jusqu'à la production de l'électricité. Il y a aussi le fait que le taux d'efficacité de la TCE de soixante pour cent (60 %) est relativement bas et que son démarrage est beaucoup trop long. Il faut savoir que le démarrage de la centrale TCE prend environ douze (12) heures, selon les représentants de TCE, ce qui s'avère beaucoup trop long pour couvrir de courtes périodes de pointe hivernale. C'est ce qu'on vit au Québec. Ce sont la plupart du temps de courtes périodes.

2945 En définitive, il faut brûler du gaz pendant douze (12) heures avant de fournir cinq cent sept mégawatts (507 MW). Moi, je dis cinq cent sept (507) parce que j'ai été voir les plans de la centrale, puis partout c'est marqué cinq cent sept (507), alors que tout le monde parle de cinq cent soixante-dix (570). Ce que je ne comprends pas, là.

2950 Je continue, je poursuis. On a laissé Hydro payer deux milliards (2 G\$) à TransCanada pour la garder fermée. On s'apprête maintenant à déboursier soixante-quinze millions (75 M\$) pour les infrastructures de Gaz Métro, trois cent quatre-vingt-neuf millions (389 M\$) sur vingt (20) ans pour redémarrer TCE, plus le transport du gaz par Gaz Métro, plus le gaz, plus la liquéfaction, plus tous les frais qu'on prétend avoir le droit de nous cacher.

2955 Si on laisse Hydro Production investir à nouveau dans la remise en marche de TCE, Hydro Production ne fera qu'amplifier le problème et le faire perdurer dans le temps.

2960 Il est fort à parier qu'Hydro voudra investir dans une autre grosse patente coûteuse d'ici dix (10) ans. Depuis longtemps, de BAPE en BAPE, Hydro revient toujours avec une série de mesures et de programmes très pertinents pour régler les problèmes de manque de puissance. Une fois de plus, devant la commission, les représentants nous ont servi le même discours. Chez Hydro, ça fait quinze (15) ans qu'on répète qu'ils vont gérer sans se lancer dans les achats. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait.

2965 Je pense en fait, bien là – bien, là, je vais sauter ce bout-là, parce que ça, ça va se reconnecter avec le bout sur les échanges entre le Québec et l'Ontario.

2970 Alors, il me semble, en tout cas, avec la solution du protocole d'échange, que toutes les parties, sans oublier bien sûr le citoyen québécois, y trouveraient leur compte à un coût plus qu'intéressant en évitant à Hydro Production de se lancer une fois de plus dans des dépenses extravagantes.

Merci, Monsieur le président et Madame la commissaire.

LE PRÉSIDENT :

2975 Je vous remercie. Est-ce que ma collègue a des questions? Pas de questions. J'aimerais vous poser, moi, une question. Vous dites : « On veut maintenant redémarrer TCE pour la somme de trois cent quatre-vingt-neuf millions (389 M\$) sur vingt (20) ans.

2980 **M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2985 D'où vient le chiffre de trois cent quatre-vingt-neuf millions (389 M\$) que vous citez?

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

2990 C'est ce que j'ai toujours lu. J'ai peut-être mal entendu à la commission. On a parlé de ça.
Je vais vous le trouver, je vais vous le faire parvenir.

LE PRÉSIDENT :

2995 On a des chiffres, mais en tout cas, je ne vois pas le trois cent quatre-vingt-neuf (389)
apparaître quelque part. On le voit quelque part? Ah, bon. Alors, on va profiter du passage de
monsieur St-Pierre tantôt pour le situer exactement. Je l'ai vu dans les journaux moi aussi.
D'accord. On va demander la précision pour être sûr de le placer au bon endroit.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3000 C'est actualisé, je me souviens que c'est un montant qui est actualisé. Parce que si on
regarde les prix d'aujourd'hui puis tout ça, ils actualisent sur vingt (20) ans, ça va nous avoir coûté
ça.

3005 **LE PRÉSIDENT :**

3010 Là, je viens de comprendre. D'accord, merci. Je voudrais vous apporter une précision.
Vous avez dit Hydro-Québec Production agit et investit maintenant comme bon lui semble sans
aucune consultation publique. Je vous ferais remarquer que si effectivement la Régie ne débat
pas des projets d'Hydro-Québec Production, les projets normalement, la plupart en tout cas, à
cause de leur importance passent au moins, fond l'objet d'une consultation publique devant le
BAPE. La Romaine, et cetera, et c'est quand même une vraie consultation publique. Je peux vous
le dire avec certitude.

3015 Alors, c'est une précision qui mérite d'être faite, parce que ces projets-là n'échappent pas à
la *Loi de l'environnement*. D'accord?

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3020 Je suis heureux de...

LE PRÉSIDENT :

3025 Juste pour que vous ayez la nuance à l'esprit.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3030 Est-ce que je peux apporter peut-être un élément de plus? C'est que, ce que je voulais dire par là, c'est qu'en temps normal, s'il n'y a pas de BAPE et tout ça, puis qu'il y a des... Hydro-Québec Production est libre dans sa façon d'investir. Alors, c'est sûr que si, à un moment donné...

LE PRÉSIDENT :

3035 Mais en bout de ligne, après le processus d'évaluation environnementale, il y a une décision du Conseil des ministres. Il y a quand même une décision quelque part.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3040 Oui, mais je pense que le gouvernement c'est quand même le gouvernement qui demande à Hydro-Québec Production de faire beaucoup d'argent. Alors, souvent ils sont d'accord avec ce type de décision-là.

LE PRÉSIDENT :

3045 Vous soulevez là une question qui est un fait. Vous avez raison.

M. JEAN-PIERRE LEDUC :

3050 Qui mérite d'être étudiée.

LE PRÉSIDENT :

3055 Oui. D'accord. La précision mérite d'être notée. D'accord. Alors, ça termine nos questions. On vous remercie. C'est le dernier mémoire qui nous est annoncé ce soir.

3060

3065

**DEMANDE DE RECTIFICATION,
M. DAVID ST-PIERRE**

LE PRÉSIDENT :

3070

J'ai deux demandes de rectification, une de la part de monsieur David St-Pierre et l'autre de monsieur Renaud François Lortie. Alors, j'accueillerais monsieur St-Pierre en premier. Bonsoir, Monsieur St-Pierre.

3075

M. DAVID ST-PIERRE :

3080

Bonsoir. Merci, Monsieur le président. En fait, c'est deux précisions que j'aimerais apporter. Lors de la présentation du mémoire des Manufacturiers du Québec. En fait, on a fait référence, à la section 2, de la production en cycle combiné de la centrale de TransCanada. Ça va être effectivement une production à cycle combiné. C'est ce qui a été confirmé par monsieur Steve Lafontaine de TCE lors des premières séances, lors de la première partie de la séance d'audience.

3085

Donc, ce qui a été expliqué par monsieur Lafontaine, les trois cycles ont été expliqués. Donc, le premier cycle c'est un cycle simple. Le cycle simple, c'est d'utiliser les turbines avec le gaz seulement. Cycle combiné, c'est d'utiliser la centrale avec les turbines à gaz, mais aussi la turbine à vapeur; et en cogénération, bien, effectivement, c'est d'utiliser la vapeur qui serait produite, mais de la vendre vers un client.

3090

Donc, ce qui a été confirmé par TransCanada lors de cette séance-là, c'est que l'opération va se faire, en fait, en cycle combiné. C'est la précision que je voulais apporter ici.

LE PRÉSIDENT :

3095

O.K. Elle est importante puis je vous remercie de l'apporter. Parce que là, je ne voyais pas la différence entre cogen. et combiné. Je pensais que c'était la même chose.

M. DAVID ST-PIERRE :

3100

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

Alors, la précision est très importante.

LA COMMISSAIRE :

3105

C'était idem pour moi, et je pensais que ça s'appelait « cycle mixte ».

M. DAVID ST-PIERRE :

3110

Non.

LA COMMISSAIRE :

3115

O.K. C'est combiné, d'accord.

M. DAVID ST-PIERRE :

3120

C'est combiné, effectivement. L'autre clarification, bien, c'était au niveau du prix, en fait du montant du projet lors de ce même... lors de cette présentation de ce mémoire. En fait, j'aimerais préciser ici que le projet en tant que tel effectivement a été confirmé par l'intervenant précédent. C'est bien un montant de trois cent quatre-vingt-neuf millions (389 M\$).

LE PRÉSIDENT :

3125

Actualisé.

M. DAVID ST-PIERRE :

3130

Effectivement, actualisé. Mais il a été fait mention que le projet coûterait cinq cents millions (500 M\$) de plus. Alors, notre compréhension de la position d'Hydro-Québec dans le cas où un nouvel appel d'offres serait lancé et que la centrale ne participerait pas à cet appel d'offres là, eh bien, les coûts seraient d'un minimum de cinq cents millions (500 M\$) de plus pour les autres alternatives. C'est juste une précision que je voudrais faire ici lorsqu'on parlait du projet.

3135

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est exactement ce que nous avons compris.

M. DAVID ST-PIERRE :

3140

D'accord. On a la même compréhension.

LE PRÉSIDENT :

3145 C'est que si effectivement on allait en appel d'offres, ça risquait de se ramasser plutôt autour de cent cinq (105 \$), cent dix dollars (110 \$) du kilowatt, et là, que ça représenterait un coût additionnel d'environ cent cents millions (500 M\$).

M. DAVID ST-PIERRE :

3150 Parfait. On a la même compréhension.

LE PRÉSIDENT :

3155 C'est ce qu'on a compris tout le monde ici. Là-dessus, il n'y a pas de problème.

M. DAVID ST-PIERRE :

3160 Parfait. Excellent.

LE PRÉSIDENT :

Merci d'avoir au moins permis de clarifier la question.

3165 **M. DAVID ST-PIERRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3170 On vous remercie. Est-ce que je pourrais vous poser, pendant que vous êtes là, une petite question? Je notais ça tantôt, je me disais il faut que je profite de votre passage pour vous poser la question. Comment on passe de cinq cent sept (507) à cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW)?

3175 **M. DAVID ST-PIERRE :**

3180 En fait, la capacité de la centrale, de ce qu'on a compris de la présentation de monsieur Lafontaine, c'est qu'elle était de cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW). C'est ce qu'on a compris.

LE PRÉSIDENT :

3185 Alors, pourquoi on parle souvent du cinq cent sept (507) au lieu de cinq cent soixante-dix (570)?

M. DAVID ST-PIERRE :

3190 Il faudrait demander la question à TransCanada Énergie, le pourquoi des deux chiffres.

LE PRÉSIDENT :

3195 Mais si votre collègue veut apporter la précision, parce qu'il le sait, vous pouvez venir en avant, ça va être utile à la commission. Faisons ça tout simplement. C'est même apprécié de votre part. Voulez-vous vous identifier pour les fins de la sténo?

M. ROBERT AUGER :

3200 Oui, Robert Auger. Donc, le cinq cent sept mégawatts (507 MW) c'est en mode cogénération. Quand David expliquait tout à l'heure, là, la vapeur est extraite, elle est envoyée aux clients vapeur, ça enlève une partie de l'énergie disponible pour la turbiner. Donc, c'est de là que vient...

LE PRÉSIDENT :

3205 Si on ne l'envoie pas aux clients vapeur, elle sert à faire de l'électricité?

M. ROBERT AUGER :

3210 On peut la turbiner, davantage de vapeur à la turbine de vapeur et on peut produire plus.

LE PRÉSIDENT :

3215 Et il y a un ajout.

M. ROBERT AUGER :

3220 C'est ça. Puis aussi, c'était de...

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes un excellent vulgarisateur scientifique.

3225 **M. ROBERT AUGER :**

Oui, première chose. Puis deuxième chose, c'est qu'en hiver, on peut... l'air est plus froid, est plus dense, donc ils peuvent aussi passer plus d'air dans la turbine à gaz. Donc, brûler plus de gaz et ça permet d'augmenter aussi la production d'électricité des turbines à gaz.

3230

LE PRÉSIDENT :

Il y a une meilleure oxygénation, finalement. C'est ça qui se produit.

3235 **M. ROBERT AUGER :**

Toujours en mode combiné.

LE PRÉSIDENT :

3240

Oui, en mode combiné. D'accord. Bien, merci de la précision, ça nous évite de poser des questions à d'autres.

3245

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE

LE PRÉSIDENT :

3250 Alors, vous voulez vous identifier pour les fins de la transcription?

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3255

Bien sûr, Renaud Lortie, directeur principal aux ventes et développement des affaires chez Gaz Métro.

Donc, deux petites rectifications, non pas sur le mémoire du ROEE, mais sur certaines discussions entre la commission et monsieur Finet, concernant l'approvisionnement en gaz au niveau du transport vers la franchise québécoise.

3260 Vous avez posé, Monsieur le président, une question qui entourait les deux cents (200) heures suivant le premier cent (100) heures approvisionnées en GNL. Effectivement, il y a une opportunité pour Hydro-Québec d'avoir accès à du gaz par gazoduc.

LE PRÉSIDENT :

3265 Par le réseau.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3270 Par le réseau, pour alimenter la centrale pour ces deux cents (200) heures supplémentaires là. Donc, c'est effectivement par gazoduc, ce n'est pas par autre moyen ou par GNL. Et je vais peut-être vous rappeler certaines choses qu'on a discutées lors de la première étape des auditions il y a un mois environ : l'enjeu, là, est de réserver le transport de cette capacité-là vers la franchise québécoise.

3275 **LE PRÉSIDENT :**

3280 Mais expliquez-moi comment on peut aller chercher deux cents (200) heures sur le réseau potentiellement, la différence entre cent (100) et trois cents (300), et alors qu'on dit qu'on n'a pas sur le réseau la capacité pour le cent (100)?

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3285 Alors, le cent (100), il est garanti. Les deux cents (200) autres ne sont pas garanties. Donc, on prévoit la possibilité de, en trouvant cette capacité de transport là sur le marché secondaire, d'utiliser la centrale. On se garde la possibilité de, pour ces deux cents (200) heures supplémentaires là.

3290 Et pourquoi on ne peut pas le garantir, puisque là on va faire appel au marché secondaire de transport, le marché secondaire qui est géré par TransCanada PipeLines en amont de notre franchise, et la disponibilité sur le marché secondaire n'est pas garantie. Elle n'est pas toujours là. Elle est souvent à des prix astronomiques. Donc, on est vraiment sur un marché libre, secondaire, qui n'assure aucune garantie d'approvisionnement, mais qui, s'il est disponible, joue aux lois du marché et peut être disponible à des prix vraiment très flexibles.

3295

LE PRÉSIDENT :

3300

Mais d'après votre expérience, la probabilité que dans cette période-là il n'y en ait pas assez pour produire à pleine capacité chez TCE c'est quoi?

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3305

Dans une demande d'Hydro-Québec de garantie à cent pour cent (100 %), à cause qu'il y a une très grande période de froid, c'est juste impossible d'avoir cette garantie-là. C'est juste impossible. Et en plus de le garantir pour une période de dix-huit (18) ans sur le marché secondaire qui ne voudra même pas offrir une discussion...

3310

LE PRÉSIDENT :

Dix-huit (18) ans c'est long, là.

3315

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

Bien, dix ans.

LE PRÉSIDENT :

3320

Mettons sur un horizon envisageable.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3325

Il n'y a aucun intermédiaire de marché, parce qu'il faut savoir que toute la clientèle de Gaz Métro au Québec a toujours l'opportunité d'acheter son transport auprès de Gaz Métro ou l'acheter par un intermédiaire de marché.

LE PRÉSIDENT :

3330

Mais en termes de disponibilité, si on faisait une fourchette, il pourrait y avoir entre quoi et quoi comme mètres cubes disponibles quotidiennement sur le réseau?

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3335

C'est extrêmement aléatoire.

LE PRÉSIDENT :

3340 Historiquement, avec le portrait historique.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3345 C'est aléatoire selon le froid, la disponibilité sur le réseau. C'est extrêmement différent. Il n'y a pas de réponse, il n'y a pas de moyenne, il n'y a pas de... c'est un marché qui est vraiment spot.

LE PRÉSIDENT :

3350 Aléatoire.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3355 Et sur une deuxième discussion entre vous et monsieur Finet, monsieur Finet est venu dire : « Vous savez, souvent on exagère les manques de capacité de transport. »

3360 Je vais juste clarifier qu'en ce moment TCPL a deux projets en construction entre Dawn, en Ontario, et le Québec, afin de déjà débloquer du transport qui est nécessaire immédiatement. Le projet de Vaughan et le projet King's North qui sont très accessibles à l'Office de l'énergie canadien, qui sont des projets nécessaires pour avoir de la capacité de transport vers le Québec dans les prochaines années ou à très court terme.

LE PRÉSIDENT :

3365 Mais ça veut dire qu'à très court terme, il y aura une augmentation de capacité.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3370 Oui. Il y aura une augmentation de capacité, surtout les gens qui ont voulu garantir – comme je vous avais répondu à la commission dans une lettre entre cette session-ci et la dernière – qui ont voulu bien signer un contrat de quinze (15) ans avec TCPL et déposer les garanties financières pour couvrir l'ensemble de cette construction-là.

3375 Bien entendu, il n'y a aucune capacité supplémentaire qui est demandée à ce moment-là. C'est seulement des gens qui ont déjà engagé la consommation de ces volumes-là.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que ça n'augmente pas le potentiel du marché secondaire du même coup?

3380

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

Bien, non, puisque la capacité est déjà réservée pour ces nouveaux clients-là. Elle est déjà prise, elle est déjà contractée.

3385

LE PRÉSIDENT :

Alors, elle vient d'où la capacité supplémentaire?

3390

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

Par les projets de construction sur les gazoducs, actuellement. Ils augmentent en ce moment la capacité de transport.

3395

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais le marché secondaire, lui, la surcapacité qui vient occasionnellement, elle vient d'où? Qui la met disponible?

3400

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

Il y en a très, très peu pour le futur. C'est ça, la problématique. On a vécu, nous, pendant des décennies avec des capacités de transport supplémentaires, et cette nouvelle réalité-là, elle est mal comprise encore. Alors, il n'y en aura plus beaucoup de capacité de transport supplémentaire. Il va y avoir certaines personnes qui en ont, qui vont avoir un arrêt d'usine, un arrêt de maintenance, qui vont pouvoir le remettre pour quelques jours sur le marché spot, et cetera.

3405

Mais vous avez vu dans les auditions du BAPE les projets d'IFFCO, les projets de Stolt qui mentionnaient l'enjeu majeur, la difficulté pour eux de contracter ces capacités de transport. On a vu le gouvernement du Québec dans sa dernière politique énergétique demander à la Régie de changer la *Loi sur la Régie* pour permettre à Gaz Métro de déposer un plan d'approvisionnement annuel avec une marge de manoeuvre supplémentaire à ses besoins. Et le gouvernement qui a écrit dans sa politique énergétique, qui a accordé jusqu'à dix pour cent (10%) supplémentaires et créé cette marge de manoeuvre là.

3415

Donc, je voulais juste revenir sur les propos de monsieur Finet. C'est une problématique très importante et très réelle. Il n'y a aucune exagération de personne là-dedans, puis je pense qu'il y a plusieurs parties prenantes qui en ont discuté devant les BAPE, devant les différentes audiences pour prouver le point que c'est un enjeu très important.

3420

LE PRÉSIDENT :

Chez Gaz Métro, est-ce qu'on a évalué dans le passé l'apport potentiel du biogaz au réseau?

3425

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

Oui, nous avons... du biogaz ou du biométhane, il faut faire attention.

3430

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Allons-y pour les deux, même, parce qu'il y a du potentiel des deux côtés.

M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :

3435

Je vous dirais qu'on cherche tous les moyens possibles depuis quelques années, à – excusez le québécois, là –, mais à faire lever cette filière-là. Vous comprendrez qu'on a des intérêts stratégiques à ce que cet approvisionnement-là gazier soit disponible pour nous et pour notre clientèle. La difficulté en ce moment repose dans le prix que nous pouvons offrir pour les producteurs de ce gaz naturel renouvelable là.

3440

On voit le projet de Saint-Hyacinthe qui est vraiment très important, qui va avoir, au niveau du biométhane, probablement aucun comparable au Québec, puisqu'ils ont été capables de concentrer une masse extraordinaire de résidus agricoles et ça va produire treize millions de mètres cubes (13 Mm³) par année de biométhane qui va être réinjecté dans notre réseau grâce à une décision de la régie qui nous permet de leur offrir le coût d'évitement de la molécule placée dans nos tuyaux.

3445

LE PRÉSIDENT :

Vous en intégrez combien dans le moment au réseau, présentement là? Il y a Saint-Hyacinthe, c'est très peu.

3450

3455 **M. RENAUD FRANÇOIS LORTIE :**

Présentement, c'est Sainte-Sophie pour l'usine Roland où on a du biogaz. Ce n'est pas du biométhane, c'est directement du site d'enfouissement de Waste Management et ça va directement à l'usine. Donc, ça prouve, par ailleurs, qu'on n'est pas obligé d'avoir quatre-vingt-seize pour cent (96 %) de méthane dans le gaz naturel pour faire fonctionner certains équipements industriels. Comme dans le cas de Sainte-Sophie, où on n'atteint pas du tout ce haut degré de méthane là et ça reste du biogaz. On n'a pas besoin de le raffiner à un niveau spec tuyaux Gaz Métro, comme on dit.

3465 C'est l'exemple que j'ai en tête. Après ça, le biogaz est utilisé chez des compagnies privées comme BFI, comme EBI pour leurs propres flottes de camion, et cetera. Encore une fois, ça reste du biogaz. Donc, ça prouve encore une fois l'utilisation de gaz moins raffiné pour faire fonctionner des équipements.

3470 Donc, on cherche par tous les moyens à faire lever la filière du biogaz et du biométhane. Vous avez vu les annonces dans les dernières semaines où on injecte beaucoup d'argent pour faire fonctionner au CTGM, donc notre Centre de technologie gazière situé à Boucherville, du biométhane à base de biomasse. C'est le projet de G4. Il y a une vidéo qui vous permet de voir l'ensemble du processus.

3475 On est allé en Suède, voir le projet qui a été cité aujourd'hui par monsieur Bélisle. Nous nous sommes rendus sur place pour voir comment ça se fait. Alors, ça nous intéresse énormément. Et il faut trouver maintenant, avec les gouvernements, avec le gouvernement provincial, principalement, le moyen de subventionner cette filière-là pour la faire vivre, la faire débiter parce que je pense que ça va être un élément stratégique pour l'ensemble des Québécois de pouvoir, ce qu'on appelle chez nous, verdir le réseau gazier pour l'avenir.

3480 **LE PRÉSIDENT :**

3485 Parfait. Bien écoutez, je suis très heureux que vous ayez pu vous rendre disponible pour nous apporter ces précisions.

3490

MOT DE LA FIN

3495

LE PRÉSIDENT :

3500

Alors, écoutez, ça termine nos audiences sur ce projet. Nous allons, à partir de demain, commencer à travailler sur la rédaction du rapport. Il n'y aura pas de répit de notre côté ni de vacances de ce côté-là.

3505

Alors donc, il me reste à vous remercier tout le monde. Vous avez collectivement fourni un effort quand même remarquable. Il y a plein d'individus ici qui ont consacré des dizaines d'heures, je le vois à la qualité des mémoires. Alors, je pense que vous avez rendu un service à la collectivité en éclairant une commission d'enquête publique par vos différentes contributions, aussi différentes soient-elles.

3510

Et je vous remercie aussi pour le respect que vous avez manifesté envers les positions parfois contraires, opposées. On n'a pas senti d'agressivité. On a senti du respect pour les positions des autres. Vous avez le droit d'avoir des différends. On voit que vous les assumez de façon très civilisée. Et ça rend les travaux de la commission beaucoup plus faciles. Et ça, nous vous en remercions personnellement. Parce que nous, ça fait un fardeau énorme de moins à gérer.

3515

Alors, merci pour votre contribution. C'est la fin de l'audience. Alors, voilà. La prochaine étape, bien, vous lirez notre rapport.

Merci beaucoup.

3520

AJOURNEMENT

3525

3530

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

3535

ET J'AI SIGNÉ :

3540

Yolande Teasdale, s.o.b.